



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

CIMM • NUMÉRO 067 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 14 juin 2017

—
Président

M. Borys Wrzesnewskyj

Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le mercredi 14 juin 2017

• (1610)

[Traduction]

Le président (M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.)): La séance est ouverte. Conformément à l'ordre de renvoi reçu de la Chambre le mercredi 2 novembre 2016, le Comité reprend l'étude de la motion M-39 sur l'immigration au Canada atlantique.

Aujourd'hui, nous accueillons M. Ted McDonald, professeur d'économie à l'Université du Nouveau-Brunswick.

Nous entendrons également, par vidéoconférence à partir d'Halifax, M. Kevin Lacey, le directeur de la Fédération canadienne des contribuables pour la région de l'Atlantique.

Bienvenue, messieurs.

Monsieur McDonald, la parole est à vous. Vous avez sept minutes.

M. James Ted McDonald (professeur d'économie, University of New Brunswick): Merci de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui pour vous présenter certaines de mes observations sur l'immigration au Canada atlantique. Je suis économiste du travail. Au cours de ma carrière, j'ai consacré l'essentiel de mes travaux de recherche à l'analyse des mégadonnées. Par conséquent, bon nombre de mes commentaires d'aujourd'hui sont liés aux données.

Les défis posés par une population vieillissante sont extrêmement bien documentés. Soulignons notamment la baisse de l'offre de main-d'oeuvre locale, la baisse de la demande locale de biens et services, la diminution des recettes fiscales pour la plupart des sources et les difficultés à offrir les services de base comme l'éducation et les soins de santé.

Il est également reconnu que les provinces de l'Atlantique ont, en moyenne, une population plus vieille, moins qualifiée et moins en santé que celle des autres provinces canadiennes, et qu'elles ont en outre des taux de chômage supérieurs et des taux d'emploi inférieurs. À titre d'exemple, le Nouveau-Brunswick avait, en mai 2017, un taux de chômage de 8,4 % et un taux d'emploi de 56,4 %, avec une population comptant 19,5 % de personnes âgées de 65 ans et plus, comparativement à 6,6 %, 61,5 % et 16,5 % respectivement, à l'échelle nationale.

Une des mesures courantes pour freiner cette tendance consiste à promouvoir l'immigration dans les provinces de l'Atlantique, y compris dans les régions moins peuplées. Il ne fait aucun doute que l'immigration est le principal moteur de la croissance continue de la population au Canada et un facteur essentiel à la croissance économique globale. L'immigration en soi n'est pas une panacée pour le Canada atlantique. Il convient d'avoir une compréhension des contextes démographique et économique, ainsi que des facteurs qui incitent les gens à demeurer dans une région ou à déménager.

En ce qui concerne le premier point, un des éléments importants est que dans les provinces du Canada atlantique, un pourcentage

relativement élevé de la population habite en milieu rural, à l'extérieur des villes et des agglomérations d'une certaine taille. Quarante-huit pour cent de la population du Nouveau-Brunswick habite en milieu rural, comparativement à 19 % dans l'ensemble du Canada. L'Ontario et le Québec ont connu de tels taux pour la dernière fois en 1921. En Saskatchewan, dont 33 % de la population vit en milieu rural, le taux de 48 % a été observé pour la dernière fois en 1976.

Une autre caractéristique peut-être moins connue du Canada atlantique est la différence fondamentale entre les villes et les autres régions de ces provinces. Si nous nous concentrons sur les villes du Canada atlantique et que nous les comparons aux petites villes des autres provinces, disons des villes de moins de 200 000 habitants, on constate que les villes des provinces de l'Atlantique s'en sortent assez bien. À titre d'exemple, en mai 2017, le taux de chômage dans la RMR — la région métropolitaine de recensement — de Moncton, au Nouveau-Brunswick, était de 6,1 %, et celui de Saint John était de 5,6 %, comparativement à 6,7 % à Peterborough et 5,6 % à Abbotsford. Seulement 15 % de la population de la RMR de Halifax est âgée de 65 ans et plus, comparativement à 22,3 % à Trois-Rivières et 19,1 % à Thunder Bay.

On observe également une croissance constante de la population des villes. Entre 2006 et 2016, la population de la ville de Fredericton, où j'habite, a augmenté de 14,9 %. Pendant la même période, la population de Charlottetown a crû de 12,5 %, celle de Halifax a augmenté de 8,3 % et celle de Saint John est demeurée stable. Au Canada atlantique, les taux de chômage provinciaux sont étroitement liés aux taux de chômage élevés des zones rurales. À titre d'exemple, soulignons les taux de 11,8 % à l'Île-du-Prince-Édouard et de 12,3 % Nouveau-Brunswick. À titre de comparaison, le taux de chômage rural au Québec était de 5,4 % en mai 2017.

Les provinces de l'Atlantique sont en voie d'urbanisation et l'immigration ne suffira pas à régler les difficultés auxquelles les régions rurales et les petites villes de ces provinces sont confrontées.

L'attraction et la rétention d'immigrants sont des enjeux complexes. Les facteurs qui incitent les gens à s'établir dans une région ou à partir ont fait l'objet de nombreuses recherches. L'importance des perspectives d'emploi est indéniable. L'attraction des gens dans une région, tant les personnes nées au Canada que les immigrants, est intimement liée à la demande, qu'il s'agisse d'entreprises qui cherchent à embaucher ou de la demande pour des biens et services pour lesquelles l'offre est actuellement insuffisante, voire les deux.

Les perspectives d'emploi attirent peut-être les gens, mais ne suffisent pas toujours à les retenir. Il faut aussi offrir des possibilités d'emploi acceptables pour les conjoints. Cet enjeu est souvent négligé. Les attraites et la qualité de vie sont aussi des facteurs très importants.

Les immigrants sont évidemment confrontés à d'autres difficultés. Les possibilités d'emploi sont peut-être nombreuses, mais si leurs titres de compétences ne sont pas reconnus et, surtout, s'ils n'ont pas les compétences linguistiques requises, les postes demeureront vacants. Les recherches démontrent que les réseaux ethniques, comme on les appelle, c'est-à-dire les réseaux de groupes culturels, linguistiques ou ethniques, peuvent jouer un rôle important dans la rétention des immigrants. Or, dans les provinces de l'Atlantique, ces réseaux sont parfois assez restreints, étant donné la faible proportion de personnes nées à l'étranger, qui est d'environ 4 %, comparativement à 20 % dans l'ensemble du pays.

Je vais faire une brève parenthèse concernant les statistiques. L'un des indicateurs clés que nous examinons est le taux de rétention. Le Nouveau-Brunswick fait d'ailleurs l'objet de nombreuses critiques à cet égard.

Les statistiques sur la rétention des immigrants peuvent varier considérablement, selon la définition employée et la source des données. À titre d'exemple, les statistiques sur la rétention obtenue par le rapprochement des fiches d'établissement d'IRCC et des dossiers fiscaux entraînent une sous-estimation du véritable taux de rétention, étant donné que beaucoup d'immigrants qui ont déclaré une province de l'Atlantique comme provinces d'arrivée ne s'y établissaient jamais. Une étude réalisée au Nouveau-Brunswick a démontré qu'environ 67 % — seulement 67 % — des candidats provinciaux dont la destination prévue était le Nouveau-Brunswick ont produit une déclaration de revenus dans cette province après un an. Toutefois, les travaux récents menés par mon équipe à partir des données du régime provincial d'assurance-maladie ont démontré que cinq ans après leur adhésion au régime, plus de 70 % des immigrants du Royaume-Uni et de l'Europe, 67 % des immigrants d'Asie et environ 60 % des immigrants du Moyen-Orient et d'Afrique étaient toujours considérés comme des résidents de la province, selon le régime provincial d'assurance-maladie. Soulignons qu'environ 80 % des immigrants au Nouveau-Brunswick choisissent de s'établir dans l'une des trois villes principales.

Je suis certain que d'autres auront davantage de commentaires concernant l'augmentation des taux d'immigration dans la région, mais je tiens à souligner que sans possibilités économiques pour les immigrants, les organismes d'aide à l'établissement, les politiques d'intégration, les collectivités accueillantes et les services connexes n'auront que peu d'utilité, malgré leur rôle essentiel pour la rétention.

•(1615)

Le président: Il vous reste 30 secondes.

M. James Ted McDonald: En ce qui concerne le projet pilote dans la région de l'Atlantique, l'une des principales critiques à l'égard du système de points utilisé auparavant pour le programme fédéral des travailleurs qualifiés était que le processus de sélection des candidats à l'immigration n'était aucunement lié à l'obtention d'un emploi par le candidat. Par conséquent, beaucoup d'immigrants qualifiés constataient, à leur arrivée au Canada, que leurs compétences n'étaient pas reconnues. Je pense que le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique permet de régler partiellement ce problème en favorisant l'établissement de liens entre les employeurs potentiels et les immigrants.

Pourquoi les postes disponibles ne sont-ils pas pourvus localement alors que le taux de chômage est relativement élevé? Il y a deux raisons à cela: le décalage géographique et l'inadéquation des qualifications. La demande est susceptible d'être élevée dans les villes, où les taux de chômage sont plus faibles. Les taux de chômage élevés des régions rurales sont liés à une main-d'oeuvre

plus âgée et moins spécialisée, soit des gens qui ont perdu leur emploi dans les secteurs de la foresterie et des pêches et dont les compétences ne peuvent être mises à profit rapidement dans d'autres secteurs.

Le président: Merci, monsieur McDonald.

M. James Ted McDonald: Merci.

Le président: Monsieur Lacey, vous avez sept minutes.

M. Kevin Lacey (directeur, Région de l'Atlantique, Fédération canadienne des contribuables): Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner.

Depuis 27 ans, la Fédération canadienne des contribuables fait campagne à l'échelle du pays pour promouvoir trois principes fondamentaux: la réduction des impôts, la lutte au gaspillage et une meilleure reddition de comptes des gouvernements.

Je tiens à remercier votre comité d'avoir invité la Fédération à comparaître aujourd'hui. Ces dernières semaines, vous avez entendu de nombreux intervenants du Canada atlantique qui ont très bien décrit les problèmes qui touchent la région. Notre population a décliné, elle est vieillissante et le coût de la prestation des services publics est de moins en moins abordable. Beaucoup ont indiqué que la solution était de trouver des façons d'attirer le plus de nouveaux immigrants possible dans la région. L'objectif est louable, mais cela ne fonctionnera pas si d'autres changements ne sont pas apportés.

Considérez la statistique suivante: entre 2011 et 2016, le Canada atlantique a perdu plus de gens qu'il n'en a accueillis. On parle de gens qui ont quitté la région pour s'établir dans d'autres provinces; l'écart dépasse les 31 000 personnes. Le problème est le suivant: comment parviendrons-nous à retenir les nouveaux arrivants, des gens mobiles qui peuvent trouver de meilleures occasions dans d'autres régions du Canada, alors que nous n'arrivons pas à retenir des travailleurs nés au Canada qui ont des racines dans notre région? Ce ne sera pas possible, évidemment. Tout est lié à l'économie, et l'économie de la région de l'Atlantique croule sous le poids d'un fardeau fiscal élevé, d'une réglementation excessive, de la décision de ne pas exploiter les ressources naturelles et de la bureaucratie coûteuse.

Relancer l'économie nous permettra d'inciter des milliers de personnes à revenir dans la région et d'attirer des gens de partout dans le monde. Notre région n'est pas économiquement défavorisée en raison de facteurs géographiques ou d'une culture de défaitisme. La situation découle plutôt du fait que les politiques économiques préconisées par les provinces de l'Atlantique et par Ottawa, parfois avec les meilleures intentions, n'ont pas donné les résultats escomptés. Permettez-moi de vous donner un exemple pour illustrer mon propos.

Dans cette région, nous avons l'un des taux de chômage les plus élevés au pays. Nos jeunes déménagent dans l'Ouest parce qu'ils ne peuvent trouver de bons emplois bien rémunérés. Dans la région, à tout moment, près de 100 000 personnes reçoivent des prestations d'assurance-emploi, mais on continue néanmoins de faire venir des travailleurs étrangers temporaires dans des secteurs où beaucoup de personnes sont sans emploi. Pourquoi? Le problème découle en partie de l'utilisation libérale du Programme des travailleurs étrangers temporaires et de l'abolition des changements apportés tant par le gouvernement Harper que par le gouvernement Chrétien pour resserrer les règles d'admissibilité à l'assurance-emploi.

Les usines de transformation du poisson et d'autres entreprises ont réagi à la pénurie de main-d'oeuvre en faisant appel à un plus grand nombre de travailleurs étrangers temporaires. La plupart des immigrants ont accès à la citoyenneté et à tous les droits économiques dont jouissent les Canadiens, y compris le droit d'accepter un emploi mieux rémunéré. Les travailleurs étrangers temporaires n'ont pas ce pouvoir de négociation et ne peuvent donc améliorer leur situation professionnelle. Ces travailleurs n'ont qu'un choix: travailler pour l'entreprise qui les parraine, au salaire offert, ou retourner à la maison.

Lors de sa comparution devant ce comité, l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, a fait valoir qu'il convient d'offrir un accès à la citoyenneté aux travailleurs étrangers. Je suis d'accord là-dessus, mais dans ce cas, un travailleur étranger temporaire n'aurait plus le statut de travailleur temporaire; il aurait le même statut que tout autre immigrant. Dans sa forme actuelle, le Programme des travailleurs étrangers temporaires est contraire aux valeurs canadiennes. C'est un programme antilibéral et immoral, parce qu'il crée une sous-classe permanente de travailleurs de seconde zone.

La politique du recours aux travailleurs étrangers temporaires a aussi pour effet d'entraîner les salaires à la baisse et d'inciter plus de gens qui souhaitent avoir un salaire décent à déménager dans le centre ou dans l'ouest du Canada, ce qui ne fait qu'exacerber les problèmes existants. On se trouve ainsi à renforcer l'argument selon lequel les employeurs de la région de l'Atlantique ont de la difficulté à trouver une main-d'oeuvre suffisante à l'échelle locale, ce qui mène à des pressions accrues sur Ottawa pour accroître le nombre de travailleurs étrangers temporaires.

La solution est évidente. Si les travailleurs ne sont pas prêts à travailler au salaire proposé par les entreprises, celles-ci doivent augmenter les salaires et offrir un salaire juste. Il est temps d'accorder la priorité d'emploi aux Canadiens et de resserrer les règles relatives aux travailleurs étrangers temporaires. On obligerait ainsi les entreprises qui n'offrent pas actuellement un salaire décent à leurs employés à augmenter la rémunération au taux réel du marché. Cela aurait pour effet d'inciter plus de chômeurs canadiens à vouloir occuper ces postes; ils auraient alors un salaire convenable.

D'autres éléments sont à considérer. Le gouvernement devrait examiner des mesures d'incitation au travail et chercher à réduire le nombre de personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi. Le gouvernement libéral a éliminé les mesures qui obligeaient les prestataires fréquents à accepter un travail à un salaire légèrement inférieur et à une distance un peu plus grande de leur domicile. Ces changements ont été apportés pour lutter contre la pénurie de travailleurs dans les régions du pays ayant un taux de chômage élevé.

Diverses options s'offrent aux chômeurs canadiens: occuper un emploi contre de faibles salaires maintenus artificiellement bas en raison de la politique des travailleurs étrangers temporaires, trouver un autre emploi, ou encore travailler pendant quelques semaines par année, puis recevoir des prestations d'assurance-emploi. Dans les faits, les entreprises sont en concurrence avec le régime d'assurance-emploi; elles doivent convaincre les gens de travailler. Les réformes de politiques proposées par Ottawa devraient être axées sur l'amélioration du régime d'assurance-emploi plutôt que sur la facilitation de l'accès aux travailleurs étrangers temporaires.

• (1620)

Enfin, nous devons stimuler notre économie. Sur le plan fiscal, notre région n'est pas concurrentielle. En Nouvelle-Écosse, par

exemple, un particulier ayant un salaire annuel de 60 000 \$ par année paie 1 500 \$ de plus que la moyenne nationale, seulement en impôt sur le revenu, donc sans compter le fait que la région affiche les taux parmi les plus élevés au pays pour les taxes de vente, l'impôt des sociétés et les autres frais.

En résumé, notre organisme propose trois recommandations.

Premièrement, il faut resserrer les règles relatives à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires dans les régions où le taux de chômage est élevé. Cette politique obligerait les entreprises à augmenter leur taux de rémunération et à accroître leurs efforts pour embaucher des Canadiens sans emploi qui touchent actuellement des prestations d'assurance-emploi.

Deuxièmement, comme l'ancien premier ministre provincial libéral Frank McKenna l'a indiqué, il faut réformer le Programme d'assurance-emploi et rétablir les réformes adoptées par les gouvernements libéral et conservateur précédents pour encourager les prestataires fréquents de l'assurance-emploi à réintégrer le marché du travail. Tout est lié à l'économie. Nous devons promouvoir les stratégies de croissance qui favorisent la baisse des taxes et stimulent l'économie. Les gens ne quittent pas leur région lorsqu'ils ont accès à des emplois et à des débouchés. Le recours à l'immigration pour régler les problèmes démographiques du Canada atlantique n'est qu'une partie de la solution...

Le président: Il vous reste 30 secondes.

M. Kevin Lacey: ... mais en soi, ce ne sera pas suffisant. Il faut que nos amis et nos proches qui sont déménagés dans l'Ouest reviennent dans notre région. Ce dont nous avons besoin, c'est que nos gouvernements proposent des politiques conçues pour favoriser la croissance de notre économie et nous aider à réaliser notre potentiel.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Lacey.

Nous passons maintenant à Mme Ludwig, pour sept minutes.

Mme Karen Ludwig (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, Lib.): Je vous remercie tous les deux d'avoir témoigné aujourd'hui.

Je vais commencer avec M. McDonald. J'ai aussi enseigné à l'Université du Nouveau-Brunswick, comme je vous l'ai indiqué dans notre discussion. Dans mon cas, c'était dans le programme de MBA en commerce international. J'ai beaucoup d'expérience auprès des étudiants internationaux. Beaucoup d'entre eux auraient aimé pouvoir rester au pays et ont cherché des emplois dans la région.

L'une des choses que j'ai retenues des deux témoignages, c'est que l'immigration n'est pas la seule solution, mais je suis convaincue, étant donné l'endroit où j'habite et la région que je représente, que cela fait partie de la solution. Prenons par exemple les observations de M. Lacey sur le resserrement de la réforme de l'assurance-emploi et le resserrement des règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Il suffit de voir ce qui s'est passé en 2014 lors du resserrement des règles de ce programme. À l'époque, le programme posait problème, mais lorsque les règles ont été resserrées, la société Paturel a délocalisé ses activités de transformation au Massachusetts et n'est jamais revenue. Cela n'a pas créé d'emplois; cela a plutôt nui à l'industrie.

Monsieur McDonald, si nous cherchions à régler des problèmes systémiques ou structurels, quelles seraient selon vous les mesures à prendre concernant les problèmes liés aux transports, aux services de garde abordables et accessibles et à la formation professionnelle, étant donné la situation des collectivités rurales côtières?

M. James Ted McDonald: Les régions rurales du Nouveau-Brunswick représentent un défi important et, comme je l'ai dit plus tôt, nos taux de résidence en milieu rural sont parmi les plus élevés du Canada. La transition vers une économie plus urbaine a été lente au Canada atlantique, ce qui entraîne de nombreux défis.

Donc, si on ne fait qu'encourager les immigrants à s'installer dans les petites villes, sans leur offrir des possibilités d'emploi continu pour eux et leur famille et sans bâtir des réseaux sociaux ou des réseaux de soutien, ils ne resteront pas; ils feront comme les jeunes de nos collectivités: ils quitteront les régions rurales. Elles ne sont tout simplement pas attrayantes. Par conséquent, la politique économique de la province n'a pas vraiment été efficace, comme le montrent les statistiques. Les populations de ces petites régions continuent de diminuer.

Pour régler ce problème, je crois qu'il faut aller au-delà de la politique d'immigration. Il faut aller au-delà de la politique de développement économique régionale. Il faut élaborer une stratégie qui tiendra compte des vrais défis, des possibilités pour ces petites collectivités, afin de ne pas revenir au statu quo. Ces petites collectivités ont beaucoup d'autres possibilités de croissance dans le domaine du tourisme ou dans d'autres domaines, mais les pêches et la foresterie ne reviendront pas.

● (1625)

Mme Karen Ludwig: Merci.

Je pense, par exemple, à la région que je représente, Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, qui compte de nombreuses régions côtières, où l'aquaculture et les pêches sont très présentes. Nous avons Connors Bros., Ganong Bros., Paturel et Cooke. Une partie du travail est saisonnière, mais je tiens à souligner que dans certains domaines, on ne compte pas seulement des emplois peu spécialisés, mais aussi des emplois de supervision.

On fait beaucoup de travail sur le terrain. Par exemple, dans le domaine du transport, il y a le projet Rural Lynx que nous tentons de lancer à l'échelle locale. Le gouvernement a annoncé un investissement de 7 milliards de dollars dans les services de garde abordables et accessibles récemment. Le perfectionnement des compétences est aussi important. Je crois qu'il est facile d'être assis ici à Ottawa et d'élaborer des politiques sans tenir compte des paramètres géographiques. C'est facile de se croiser les bras et de dire que les personnes qui se trouvent dans un rayon de 100 kilomètres doivent accepter un emploi. S'il n'y a pas de transport, les possibilités sont limitées. Ce sont des collectivités côtières. Nombre des emplois se trouvent sur les îles.

Pendant que nous argumentons au sujet des politiques à adopter, les employeurs n'arrivent pas à grandir. Les employeurs de ma région ont été très clairs. Ils m'ont parlé de renforcer les barrières structurelles et d'accroître l'immigration guidée par les employeurs et centrée sur certaines tâches ou compétences précises. Une chose est certaine, les Néo-Brunswickois seront toujours la première option.

J'aimerais aussi aborder la question de la réduction d'impôt, dont parle souvent la Fédération canadienne des contribuables. Pour les propriétaires de petites entreprises dans la circonscription, la réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés ne fait pas augmenter les ventes, monsieur Lacey. Nous avons besoin de plus de gens dans la province, de plus d'acheteurs, de plus de politiques pour favoriser l'innovation et la diversité. L'immigration est un élément important à cet égard et on pourrait songer aux possibilités de migration également.

En ce qui a trait à la politique sur l'immigration en soit, monsieur Lacey, parlez-vous au nom de cinq ou six membres ou est-ce que tous vos membres ont établi le mandat et la politique?

M. Kevin Lacey: Je remercie la députée de sa question; je connais très bien sa région.

Je suis tout à fait au courant de la situation de Paturel à laquelle elle fait référence. Dans une annonce publiée l'année dernière, Paturel affichait des postes dont le salaire était de 11,25 à 13,95 \$ l'heure. Ce sont très emplois très peu rémunérés, donc le fait de défendre une politique qui encourage les travailleurs d'ailleurs à venir prendre les emplois dans sa circonscription, où le taux de chômage est très élevé...

Mme Karen Ludwig: Monsieur Lacey, je n'incite certainement pas les travailleurs étrangers à prendre les emplois locaux.

M. Kevin Lacey: Est-ce que je peux finir? La députée a soulevé la question.

Vous n'êtes pas obligés de me croire. Le vérificateur général, qui vient de la même province que la députée, en a parlé dans son rapport. Il a dit clairement que 80 % des transformateurs de poisson mettaient à pied des employés alors qu'ils avaient recours au programme des travailleurs étrangers temporaires; voilà pourquoi il faut une réforme.

En ce qui a trait à notre...

Mme Karen Ludwig: Excusez-moi, je vais devoir intervenir parce qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, monsieur Lacey.

En ce qui a trait au programme des travailleurs étrangers temporaires, il vaudrait mieux laisser tomber le mot « temporaire » et avoir un programme de travailleurs étrangers, tout simplement, qui serait une étape vers la citoyenneté et qui aiderait aussi les personnes qui n'ont pas... Onze dollars l'heure, ce n'est pas beaucoup pour vivre, je suis tout à fait d'accord avec vous là-dessus, mais de nombreuses personnes dans ma collectivité misent aussi sur les possibilités de perfectionnement des compétences et s'en réjouissent.

Le nombre d'emplois dans le secteur de la fabrication a doublé depuis la signature de l'ALENA, mais les technologies ont évolué de façon exponentielle et nous n'avons pas pu suivre le rythme. Je sais que de nombreuses personnes de ma région souhaitent travailler avec cette technologie plutôt que de travailler dans une usine de transformation des aliments. Dans l'intervalle, il faut tout de même aider les entreprises à avancer et nous devons aider nos écoles à croître, aider nos collectivités à rester en vie et à grandir.

Merci.

● (1630)

Le président: Merci, madame Ludwig. Vous n'avez plus de temps.

Monsieur Tilson, vous disposez de sept minutes. Allez-y.

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais présenter au Comité une motion pertinente aux fins de cette étude; j'aimerais qu'on y accorde un peu de temps. J'espère que les autres membres du Comité seront d'accord.

L'étude sur l'immigration au Canada atlantique est très importante. De plus, de nombreuses motions ont été présentées au Comité, mais n'ont pas fait l'objet d'un vote. Le Comité doit finaliser les rapports de deux études. Il ne reste que quelques jours à la session parlementaire. Le ministre de l'Immigration n'a témoigné qu'une seule fois devant le Comité. Il n'a pas parlé de la question du Canada atlantique ni des autres questions de politique publique urgentes que nous devons examiner.

Par conséquent, je propose:

Que le Comité reporte les réunions qui lui restent à consacrer à l'étude sur l'immigration au Canada Atlantique et qu'il tienne des audiences dans le Canada Atlantique pendant les mois d'été; et que le Comité consacre le temps qu'il lui reste durant la présente session pour terminer deux rapports en suspens et pour tenir un vote sur toutes les motions qui lui ont été présentées.

Le président: Merci.

M. David Tilson: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais tout d'abord dire...

M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Vous pourrez peut-être m'éclairer, mais je ne crois pas que nous ayons reçu un avis de motion à ce sujet.

Le président: Un avis n'est pas requis pour cette motion parce qu'elle traite du sujet en cours. Tout est en ordre.

Allez-y, monsieur.

M. David Tilson: Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, je tiens à dire à tous les membres du Comité, parce que j'ai l'impression que vous pensez que les députés de l'opposition ne se soucient pas du Canada atlantique... Je voulais simplement vous parler de mon histoire, pour vous montrer que je me soucie du Canada atlantique.

J'ai obtenu mon diplôme de premier cycle à l'Université du Nouveau-Brunswick. J'ai passé plusieurs années à Fredericton pour mes études. L'une des membres de mon personnel ici à Ottawa est une jeune femme de Moncton, qui vient tout juste de se marier — samedi dernier — à Fredericton. Ma défunte épouse venait de Moncton. Certains membres de sa famille sont enterrés au Cap-Breton. Ma fille a une résidence d'été à Shediac, au Nouveau-Brunswick. Mon fils est diplômé de l'Université Dalhousie. Bien sûr, j'ai plusieurs parents au Nouveau-Brunswick. Je m'intéresse au Nouveau-Brunswick et je m'intéresse au reste du Canada atlantique.

Puisque je siége au Comité depuis plusieurs années, je reconnais le besoin d'accroître l'immigration dans le Canada atlantique. Je crois qu'il faut passer plus de temps à débattre des nombreux enjeux qui ont été soulevés, surtout par la personne qui est à la télévision présentement. Il a soulevé de nombreux enjeux complexes.

Il faut passer du temps dans les provinces maritimes, dans les provinces du Canada atlantique, afin de parler des questions complexes associées au chômage. Le Canada atlantique affiche les plus hauts taux de chômage du Canada. Quelles seront les conséquences pour les immigrants qui arrivent dans les provinces maritimes? Je crois qu'il faut rencontrer certains... Les provinces de l'Atlantique ont une très bonne réputation, qui est peut-être meilleure que celle des autres provinces, pour l'accueil des réfugiés syriens au Canada, par exemple.

J'aimerais entendre certains de ces réfugiés qui se sont installés au Canada atlantique. Est-ce qu'ils ont trouvé un emploi? J'aimerais entendre les personnes qui habitent au Canada atlantique depuis un certain temps et savoir quelle sera l'incidence de l'immigration sur les emplois.

Ce sont des enjeux très complexes. Nous avons déjà entendu des témoins nous parler de certains problèmes, surtout dans les collectivités rurales. De toute évidence — et comme l'a fait valoir mon amie de l'autre côté de la Chambre — nous avons besoin des travailleurs temporaires. C'est vrai, mais je suppose que nous avons aussi besoin d'emplois à temps plein.

Je crois que la meilleure chose à faire — et c'est pourquoi je présente cette motion, monsieur le président —, c'est de passer du temps au Canada atlantique. La greffière a déjà prévu un budget à cet effet. Il est encore temps de le faire. Allons au Canada atlantique. Accordons un peu plus de temps à ces gens afin de faire notre travail avant la pause estivale.

Nous avons presque terminé notre étude sur les consultants en immigration. Il faudrait la finir. Les problèmes associés aux consultants en immigration ont une grande incidence sur tout le système d'immigration du Canada. Le rapport est presque terminé, mais si nous ne changeons rien, il ne sera pas terminé avant l'été. Il nous faudra le reprendre à l'automne.

Il y a aussi l'étude sur les LGBTQ. Nous avons entendu les témoins. Je crois que nous aurons bientôt un rapport approuvé par tous. Il faut publier ce rapport pour protéger les personnes les plus vulnérables. On ne peut pas le laisser en suspens. Les libéraux hissent le drapeau de la fierté gaie sur la Colline en ce moment même. Pourquoi ne pas faire quelque chose? Pourquoi ne pas finir cette étude?

•(1635)

Bien sûr, l'étude sur le Canada atlantique est importante et je crois qu'il faut se rendre dans la région, mais ces deux enjeux parlent d'eux-mêmes. Il faudrait régler ces questions au cours des quelques jours qu'il nous reste, avant la pause estivale.

On a présenté de nombreuses motions, monsieur le président, pour lesquelles on n'a pas tenu de vote. Mon ami du Nouveau Parti démocratique a présenté une motion. Michelle Rempel a présenté une motion. Nous n'avons pas tenu de vote sur ces motions, qui traitent de la crise des passages frontaliers, des personnes qui entrent clandestinement aux États-Unis et qui ne respectent pas nos règles en matière...

Le président: Monsieur Tilson, vous m'excuserez, mais on m'a dit que M. MacDonald avait un avion à prendre et qu'il devrait partir à 16 h 40, ce qui est à peu près maintenant.

Monsieur McDonald, nous vous remercions grandement de votre témoignage, même s'il a été tronqué. Nous vous en sommes reconnaissants. Nous allons vous laisser partir. Merci.

M. James Ted McDonald: Je vous remercie de l'invitation.

Le président: Monsieur Lacey, si vous le souhaitez, nous pouvons vous garder avec nous par vidéoconférence pour les 20 prochaines minutes. Je ne vous garantis pas un temps de parole, mais vous pouvez tout à fait rester avec nous pour les 20 prochaines minutes.

Allez-y, monsieur Tilson.

M. David Tilson: Monsieur le président, j'ai parlé de la crise des passages frontaliers. On a présenté une motion à cet effet et les députés du gouvernement ont promptement ajourné le débat. Il faudrait à tout le moins pouvoir voter sur ce sujet, même si nous n'en débattons pas. On pourrait à tout le moins voter, plutôt que de reléguer la question aux oubliettes. Il en va de même pour le processus d'appel associé à la fraude en matière de citoyenneté. Votons sur ces sujets. Nous avons préparé des motions et les députés du gouvernement ajournent le débat, puis nous n'en entendons plus jamais parler.

J'espère que nous pourrons voter sur la motion que j'ai présentée, monsieur le président. Il est important de se rendre au Canada atlantique. Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour faire venir les témoins ici. Pourquoi n'allons-nous pas là-bas?

• (1640)

M. Randeep Sarai: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je crois que M. Lacey essaie de parler à quelqu'un. Il parle peut-être à M. Tilson. Il faudrait lui demander.

Le président: Monsieur Sarai, on me dit qu'il parle au technicien. Il n'essaie pas de nous parler.

M. Randeep Sarai: Je voulais être certain qu'il vous écoute. Je ne voulais pas...

M. David Tilson: Je sais qu'il m'écoute, monsieur Sarai. Il écoute très attentivement. Je vois ses yeux sur moi.

Des voix: Oh, oh!

M. Randeep Sarai: D'accord, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Sarai.

M. Gary Anandasangaree: Nous vous écoutons tous, monsieur Tilson. Vous avez toute notre attention.

M. David Tilson: Oui, en effet.

Il n'y a pas de page. J'ai la motion devant moi et j'espère que vous allez l'écouter, car je crois que c'est une proposition tout à fait sensée pour nous d'aller dans les provinces atlantiques durant la saison estivale.

Par votre entremise, monsieur le président, permettez-moi de dire que j'espère que M. Sarai aura la possibilité de se rendre de la Colombie-Britannique jusqu'au Canada atlantique et de prendre connaissance de ces enjeux économiques très sérieux et très complexes. Comment allons-nous améliorer l'économie afin d'être en mesure d'accueillir de nouveaux immigrants? À quels problèmes les nouveaux immigrants sont-ils confrontés lorsqu'ils arrivent ici?

Vous en avez parlé à maintes reprises et de façon fort éloquente. Je salue votre expérience en la matière, et j'ose espérer que vous allez nous en dire davantage si vous acceptez de vous rendre dans le Canada atlantique. Il y a la question de la langue, celle de la formation et celle de la préparation des nouveaux immigrants à la vie active. Les provinces maritimes ont effectivement besoin de travailleurs temporaires, mais elles ont aussi besoin d'experts et de personnes instruites, cela ne fait aucun doute. Je pense qu'une bonne partie des nouveaux immigrants qui se retrouvent à Vancouver, à Toronto et à Montréal sont du type qu'il nous faudrait dans le Canada atlantique.

Monsieur Sarai, j'espère que vous allez prêter oreille à ces commentaires et que vous allez appuyer cette motion en faveur d'une visite du Canada atlantique lorsque vous aurez l'occasion de donner votre avis à ce sujet. J'espère que vous n'allez pas faire ce que vous avez déjà fait, c'est-à-dire de vous contenter d'ajourner le débat sans discussion et sans vote, et de laisser la question sombrer dans l'oubli.

Je crois que les gens du Canada atlantique veulent que nous allions là-bas. Ils veulent que le Comité aille là-bas, que ce soit le Comité au complet ou en version condensée. J'espère que vos collègues et vous allez être d'accord avec cette proposition afin que nous puissions aller sur place et nous faire expliquer par les intervenants de première ligne en quoi consistent les grands problèmes en matière de formation. Toute cette question de la formation et des universités est effectivement très complexe. Nous devons trouver une façon d'engager l'entreprise privée dans ce processus. Nous n'avons pas eu beaucoup de témoignages à ce sujet. Ce serait vraiment formidable de nous rendre dans certaines des villes du Canada atlantique et de prendre connaissance de ce que certaines entreprises aimeraient voir arriver et des exigences qu'elles souhaiteraient voir instaurer pour retenir les nouveaux immigrants et les aider à s'installer dans ces régions.

De plus, je crois que nous devons écouter ce que les gens des régions rurales du Canada atlantique ont à dire sur les façons d'améliorer l'économie locale et sur leurs capacités à accueillir de nouveaux immigrants. Il ne fait aucun doute que c'est une question qui doit être examinée. Les nouveaux immigrants provoqueront-ils le déplacement des emplois? Pour dire vrai, je pense que les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et l'entreprise privés peuvent faire des choses pour soutenir l'économie du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et de... qui ai-je oublié?

Mme Alaina Lockhart (Fundy Royal, Lib.): Vous avez oublié l'Île-du-Prince-Édouard.

M. David Tilson: Comment ai-je pu l'oublier? J'ai eu un trou de mémoire. J'adore aller à l'île du Prince-Édouard et rendre visite à Anne Shirley.

J'espère que les députés ministériels vont appuyer cette motion et qu'ils accepteront de se rendre dans le Canada atlantique pour entendre ce que les gens de là-bas ont à dire.

Je crois que l'autre problème, c'est que les députés ministériels ne font qu'ajourner les discussions au sujet de ces enjeux — je parle de la crise des passages illégaux aux frontières et du processus d'appel pour les fraudeurs en matière de citoyenneté. Ce sont des questions que nous pourrions régler promptement.

Nous avons deux rapports à terminer. Je ne sais pas combien de jours il nous reste — je crois que personne ne le sait —, mais j'espère que nous aurons au moins deux jours pour mettre la touche finale à ces deux rapports —; il ne manque vraiment pas grand-chose. Une fois que cela sera fait, monsieur le président, vous pourrez fièrement vous présenter devant la Chambre des communes afin de déposer ces rapports au nom du Comité.

Comme je le mentionne dans le préambule de la motion, l'autre problème c'est que le nouveau ministre n'a comparu qu'une seule fois, si je ne m'abuse, devant le Comité. Il n'est pas venu pour parler du budget. Le gouvernement a l'intention d'augmenter les sommes qu'il consacre à l'immigration. En tant que ministre, qu'est-il disposé à faire pour régler les problèmes dont nous sommes saisis? Qu'a-t-il l'intention de recommander au gouvernement au sujet des programmes? Il a été question de programmes pilotes. Qu'est-il disposé à faire pour stimuler l'économie du Canada atlantique et pour encourager les nouveaux immigrants à s'installer dans cette région?

Bien entendu, le problème, c'est que la plupart des immigrants, lorsqu'ils arrivent au pays, cherchent à aller dans les régions où se sont installés ceux qui les ont précédés, et que bien peu d'entre eux ont opté pour le Canada atlantique. C'est l'une des raisons qui m'ont poussé à proposer cette motion. Les nouveaux immigrants vont surtout à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Je ne suis pas au courant en ce qui concerne les autres régions, mais disons qu'ils optent généralement pour les grandes villes du reste du Canada.

Pourquoi ne vont-ils pas à Halifax? Pourquoi ne vont-ils pas à Charlottetown? À Fredericton? Je crois que les gens de ces villes pourraient nous fournir des explications de première main. C'est d'ailleurs une autre raison qui me porte à croire que nous devrions aller là-bas.

Monsieur le président, j'incite fortement le Comité à examiner cette motion. J'estime qu'il ne manque pas grand-chose. Je veux dire, ce sont eux qui sont à l'origine de cette motion. La greffière a fait son travail. Le budget est déjà prêt. Nous pourrions aller là-bas durant les mois d'été, à des dates convenues. Je suis certain que les témoins préféreraient que nous nous rendions là-bas afin d'entendre ce qu'ils ont à dire sur ces questions très complexes plutôt que de venir à Ottawa ou de comparaître par vidéoconférence.

L'autre question — et je ne saurais trop insister là-dessus —, c'est de savoir pourquoi nous ne pourrions pas terminer les deux études en chantier. Pourquoi ne sommes-nous pas en mesure de terminer notre étude sur les LGBTQ? Nous avons entendu les témoignages. Nous avons toujours examiné ces questions à huis clos. Certains des témoins que nous avons entendus réclament à grands cris que nous fassions quelque chose, que le Comité fasse des recommandations au Parlement et que le ministère intervienne lui aussi.

Des rumeurs circulent sur la possibilité d'une prorogation. Si une telle chose devait se produire sans que nous ayons mis la touche finale à nos rapports, ces études mourront. Tous les témoignages que nous avons entendus dans le cadre de ces deux études disparaîtront dans l'oubli. Je présume que le Comité pourrait présenter une motion pour faire en sorte qu'elles soient remises à l'ordre du jour à l'automne. Je pense que c'est quelque chose de possible — cela s'est déjà produit —, mais dans l'état actuel des choses, s'il y a une prorogation, elles mourront.

• (1645)

Surtout en ce qui concerne l'étude sur les LGBTQ, les gens qui sont venus nous livrer des témoignages parfois très poignants seront fortement contrariés d'apprendre que nous avons décidé de ne pas donner préséance à cet enjeu, et que nous nous sommes plutôt lancés dans cette étude sur l'Atlantique, qui, elle aussi, est de la plus haute importance. C'est pour cette raison, monsieur le président, que je recommande que nous allions dans le Canada atlantique afin d'y entendre quelques témoignages additionnels au sujet de cette région et des problèmes qui la touchent.

La même chose s'applique à notre étude sur les consultants en immigration. Nous avons entendu de nombreux témoignages à ce sujet, et il serait vraiment navrant de voir cette étude sombrer dans l'oubli. C'est ce qui va se produire si nous continuons de recevoir ici des témoins des Maritimes, du Canada atlantique. Il y aura prorogation et notre étude sur les consultants en immigration n'aboutira à rien. Il n'y aura peut-être pas de prorogation, mais ces rumeurs ne viennent tout de même pas de nulle part. Monsieur le président, vous avez entendu ces rumeurs vous aussi, non?

• (1650)

Le président: Ce n'est pas moi qui l'ai déclenchée en tout cas.

M. David Tilson: Non, vous ne l'avez pas déclenchée, mais...

Le président: Nous en avons parlé à maintes reprises.

M. David Tilson: Effectivement, mais c'est quelque chose qu'il faut garder à l'esprit parce que l'étude sur les consultants en immigration a eu un impact énorme sur l'ensemble du Canada. Il suffit de regarder les enjeux que nous avons au menu. Certains membres m'ont dit qu'ils se moquent du Canada atlantique. Eh bien, c'est tout simplement déplorable, et je viens de donner les raisons pour lesquelles cette question du Canada atlantique me préoccupe. Je ne suis pas né là-bas, mais j'y ai vécu. C'est là que j'ai fait mes études. Je suis au courant des problèmes de cette région parce que mes parents y ont toujours des propriétés. Je me préoccupe de l'économie du Canada atlantique, comme tous les membres du Comité d'ailleurs.

Je crois que nous pourrions rapidement proposer un plan énumérant les villes où nous irions afin de couvrir le plus de territoire possible. Je ne sais pas combien de séances il faudrait organiser, mais si nous allions là-bas, nous pourrions passer beaucoup de temps à écouter ce que les populations de ces régions ont à dire. Veulent-ils des immigrants? Veulent-ils améliorer l'économie? Veulent-ils plus d'emplois? Comment pouvons-nous faire cela? Comment pouvons-nous recevoir des immigrants et les accueillir au sein du Comité? Ce sont des experts en la matière. Ils ont maintenant une réputation enviable. Comment l'économie peut-elle être améliorée? Bien sûr, nous avons reçu le premier ministre McKenna, et il nous a fait part de certaines observations, mais j'aimerais entendre ce que les gens ont à dire. J'aimerais prendre le pouls des résidents du Canada atlantique et écouter ce qu'ils ont à dire. Les gens qui travaillent là-bas, les chômeurs, j'aimerais savoir ce qu'ils ont à dire. J'aimerais avoir l'avis des travailleurs temporaires qui sont dans les usines de transformation de homard. Que va-t-il leur arriver? Comment pouvons-nous améliorer ces emplois? Comment pouvons-nous continuer à les améliorer? Si nous ne faisons rien, est-ce que ces gens devraient se retrouver sur l'aide sociale? C'est une autre question. Avec tout le respect que je dois aux témoins qui sont devant nous, je pense que c'est une bonne chose d'entendre l'avis d'experts, mais j'aimerais aussi connaître l'opinion des gens ordinaires.

Mme Rempel a quelque chose à dire.

Le président: Monsieur Tilson, vous avez demandé à maintes reprises à la présidence d'expliquer pourquoi des rapports très importants n'avaient pas été parachévés. Il y a une explication procédurale à cela. L'opposition a le droit de faire de l'obstruction, c'est l'un de vos droits, mais...

M. David Tilson: Monsieur le président, je ne fais pas d'obstruction. Je demande que le Comité aille...

Le président: ... cela a eu une incidence. Je suis simplement en train de vous donner des précisions pour que vous...

M. David Tilson: Monsieur le président, je remets en question votre choix de mots. Je ne crois pas que vous avez besoin de dire cela. Ce que nous tentons de faire, c'est de rendre cette étude aussi efficace que possible. Dans cette optique, nous proposons d'aller dans le Canada atlantique afin d'écouter ce que le Canada atlantique a à dire.

Le président: J'ai cru que vous demandiez vraiment à la présidence de fournir des précisions.

M. David Tilson: Oh, non. Je ne ferais jamais cela, monsieur le président. J'ai le plus grand respect à votre égard et je ne ferais jamais cela.

Le président: Merci.

Madame Rempel, nous vous écoutons.

L'hon. Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, PCC): Merci.

Très bien. Voilà où nous en sommes. Je regarde mes collègues et leurs collaborateurs et je me dis qu'ils veulent peut-être faire quelque chose qui ressemble à du travail.

Ce que m'a appris mon passage au poste de critique dans le dossier de l'immigration, c'est que ce dossier a des aspects législatifs et de macroéconomie dont nous devons tenir compte — comme c'est le cas de l'étude qui nous occupe — et qu'il est aussi très exigeant sur le plan des processus.

Une grande partie des choses qui nous sont présentées comme des problèmes... À partir du moment où nous convenons qu'il ne s'agit pas de savoir si le Canada devrait accueillir des immigrants, mais bien de cerner la façon de procéder, nos efforts devraient porter sur le règlement des problèmes de processus qui se présentent.

Je pense que nous nous entendrons tous pour dire que l'année qui vient de passer a donné lieu à des situations vraiment difficiles en matière de processus et que les politiques du Canada en matière d'immigration ont été mises à rude épreuve. Sans verser dans la rhétorique partisane au sujet des façons de procéder, je suis d'avis que la nécessité d'étudier certaines de ces questions est tout à fait légitime.

En ce qui concerne la motion proposée par ma collègue Jenny Kwan au sujet des passages de la frontière — je n'ai pas les mots exacts —, bien que nous ne soyons pas du même avis à propos de la façon dont ce processus devrait fonctionner, la réalité est que, cette année, une femme est morte de froid en tentant de franchir la frontière, et que nous n'avons aucune étude sur le processus qui a donné lieu à cet incident. Je crois que le franchissement des frontières est probablement l'un des enjeux de politique publique les plus importants que nous ayons vus au Canada cette année. Mme Kwan a présenté une motion à ce sujet, et le débat a été ajourné. J'aimerais que nous ayons la chance de voter là-dessus.

De la même façon, nous avons passé énormément de temps cette semaine sur le projet de loi C-6, notamment sur le processus d'appel pour la révocation de la citoyenneté en cas de fraude. J'ai présenté une motion pour demander que cette question soit étudiée en comité, ce qui est la meilleure façon de procéder. Or, il n'y a pas eu de vote là-dessus non plus. Le débat a été ajourné.

Le ministre n'a comparu qu'une seule fois devant le Comité, et il n'est même pas venu témoigner à ce sujet.

Lorsque tous ces problèmes de processus se manifestent, nous devons nous demander, en tant que députés de l'opposition, ce que nous avons comme recours et comme moyens pour régler ces problèmes, et c'est d'ailleurs ce que le public canadien attend de nous. La réponse est de remettre en question la gestion du gouvernement relativement à ces processus et à ces politiques.

Bien qu'il y ait eu consentement unanime à la Chambre...

•(1655)

Mme Alaina Lockhart: Monsieur le président, j'invoque le règlement.

Le président: Veuillez exposer la nature de votre rappel au règlement, madame Lockhart.

Mme Alaina Lockhart: Je veux simplement vous lire une définition d'« obstruction parlementaire », soit une « tactique qui consiste à prononcer délibérément d'interminables discours pour faire obstruction à un débat »...

L'hon. Michelle Rempel: J'invoque le règlement.

Mme Alaina Lockhart: ... et ce, « à l'aide des moyens réglementaires de la Chambre. »

Le président: Madame Lockhart, oui, vous avez la parole. Sauf que vous n'invoquez pas le Règlement, mais vous engagez un débat. Cela dit, merci de vouloir nous prêter main-forte.

Mme Alaina Lockhart: Merci.

Le président: Madame Rempel, vous avez la parole.

L'hon. Michelle Rempel: Entrons dans le vif du sujet: l'étude sur l'immigration au Canada atlantique. Pour moi, c'est une question de... Il s'agit d'une étude longitudinale. Nous avons appuyé à l'unanimité, à la Chambre des communes, la motion présentée par ma collègue, Mme Lockhart, en vue de renvoyer cette étude au Comité, mais ce qui n'a pas fait l'objet d'un appui unanime, c'est la longueur de l'étude et la priorité qui lui est accordée au détriment d'autres dossiers qui pourraient être d'importance égale ou supérieure.

D'après mon expérience au Parlement, quand on mène une étude longitudinale comme celle-ci, d'habitude, elle peut être interrompue par des choses comme la comparution du ministre au sujet du Budget supplémentaire des dépenses. Il se trouve que le ministre n'est pas venu témoigner cette fois-ci; nous allons donc voter sur le Budget supplémentaire des dépenses sans avoir pu interroger le ministre à cet égard devant le Comité. Ce n'est pas ce qu'on appelle de la transparence.

Le gouvernement a la majorité au sein de notre comité, et il peut en faire tout ce qu'il veut. Je rappelle que le gouvernement a fait campagne sur une plus grande transparence et une efficacité accrue. Mon argument a toujours été le suivant: pourquoi ne pouvons-nous pas entrecouper le tout de brèves études sur ces questions, compte tenu de la situation actuelle?

Je trouve que mon collègue, M. Tilson, a proposé une solution fort élégante. Sa motion reconnaît l'importance de cette étude, mais elle précise également que le Comité est saisi de deux rapports en suspens.

Je crois que nous appuyons presque à l'unanimité, peu importe nos allégeances politiques, la nécessité d'agir dans l'un des dossiers, à savoir l'étude sur les consultants en immigration. Nous avons tous entendu des témoignages très déchirants sur le besoin de modifier le statu quo; pourtant, nous n'avons pas pu déposer ce rapport.

M. Randeep Sarai: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je pense que la longueur de l'étude a été discutée à huis clos, au Sous-comité. Selon moi, la divulgation de cette conversation est...

L'hon. Michelle Rempel: Je n'ai rien divulgué sur ce qui s'est passé à huis clos.

M. Randeep Sarai: ... inacceptable; nous devrions donc faire attention.

Le président: Merci.

Il s'agit d'un recours au Règlement, et c'est là une question grave. Permettez-moi de consulter le personnel pour clarifier la situation.

L'hon. Michelle Rempel: Puis-je faire une observation?

Le président: Oui.

L'hon. Michelle Rempel: Tout ce que j'ai dit, c'est que la longueur de l'étude n'a pas été appuyée à l'unanimité dans le cadre de la motion présentée à la Chambre des communes. Je crois que le libellé même de la motion ne précisait pas la longueur ni la possibilité d'interruption. Est-ce exact?

Voilà l'argument que j'essaie de faire valoir à l'appui de la motion de M. Tilson.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je demanderais que les bleus soient consultés afin de savoir ce que la députée a dit exactement, car l'explication qu'elle vient de donner sur ses remarques précédentes ne correspond pas à ce que j'ai entendu.

Le président: Merci.

Je vais prendre un instant pour consulter la greffière afin de vérifier ce que tout le monde a entendu.

Merci. Je réserverai pour l'instant mon jugement sur cette question grave. Nous consulterons les bleus de la séance précédente et de la séance en cours pour savoir ce qui a été dit exactement. Je présenterai ensuite au Comité mon jugement à cet égard.

• (1700)

L'hon. Michelle Rempel: Justement, pour souligner à nouveau le point que je viens de faire valoir — parce que nous parlons d'une motion qui porte sur l'établissement d'un calendrier pour cette étude —, mon intention était de montrer que, dans la motion initiale dont la Chambre des communes a été saisie, aucune longueur n'avait été précisée. Sans lire les bleus, je pense que c'est ce que j'ai dit. Si je me suis mal exprimée, là où je voulais en venir, c'est que nous avons la capacité, en tant que membres du Comité, de dire: « Écoutez, prenons ceci... Comme la motion ne nous impose pas... »

Le président: Merci d'avoir expliqué ce point particulier. Nous en tiendrons compte.

Je voudrais également rappeler aux députés de faire très attention lorsqu'ils évoquent des décisions prises à huis clos par le Comité.

L'hon. Michelle Rempel: Entendu.

Je n'ai pas non plus précisé la longueur de l'étude. Là où je veux en venir, c'est que nous pouvons nous rendre au Canada atlantique pour mener cette étude, en faisant quelques heures supplémentaires cet été afin d'examiner la question sur place et, par ailleurs, nous pouvons prendre le temps qu'il nous reste ici pour terminer les deux rapports qui sont d'une grande importance pour le Comité. Je voudrais que notre comité dépose ces rapports le plus tôt possible, espérons-le. D'ailleurs, mon collègue, M. Tilson, a fait valoir un très bon point: c'est le Mois de la fierté. J'aimerais beaucoup que l'étude sur les réfugiés LGBTQ soit déposée à la Chambre des communes.

Il s'agit, selon moi, d'une solution très élégante, et je dis cela en toute sincérité à mes collègues d'en face. Nous pourrions ainsi entreprendre l'étude sur le Canada atlantique. Oui, nous ferons quelques heures supplémentaires cet été. Je suis partante, et je crois que la plupart des gens ici le sont probablement aussi, mais j'espère que nous voterons sur les motions. Nous n'avons pas à nous entendre sur le résultat, mais nous pouvons voter sur les motions dont le Comité est saisi. Cela permet à l'opposition de faire son travail et, ensuite, nous pouvons également essayer de terminer ces rapports avant l'ajournement de la Chambre.

Je crois que c'est une solution très élégante. Il n'y a aucune mesquinerie partisane là-dedans; je veux simplement que nous gagnions sur tous les plans.

M. David Tilson: C'est le simple bon sens.

L'hon. Michelle Rempel: Soyons bien clairs: la seule occasion qu'ont les députés de l'opposition pour formuler des critiques sur les décisions ou les processus gouvernementaux, c'est par l'entremise de mécanismes procéduraux au Comité et à la Chambre des communes. Il est important pour nous de signaler des choses aux fins du compte rendu.

La motion que je présente ici — ou, plutôt, la motion de M. Tilson — permettra, selon moi, de régler toutes les questions. C'est pourquoi je l'appuie, et j'espère que mes collègues ici en feront autant. Encore une fois, par souci de clarté, je pense que la procédure donne au gouvernement beaucoup de latitude et de liberté pour ce qui est d'organiser les réunions elles-mêmes et d'avoir un mot à dire sur leur durée.

La motion en soi ne prescrit pas l'objet des deux prochaines séances. Elle nous propose seulement de terminer nos travaux avant la pause estivale. C'est une proposition qui est pleine de bon sens et qui repose sur un esprit de collaboration, alors j'espère que mes collègues du gouvernement... Même si nous devons faire une pause de deux ou trois minutes afin qu'ils puissent consulter le personnel ou peu importe, j'espère que nous en arriverons à une décision positive à cet égard, et ce, je le répète, dans l'optique de faire quelque chose de concret.

Le président: Merci.

Monsieur Sarai.

M. Randeep Sarai: Je propose que le débat soit maintenant ajourné.

M. David Tilson: Oh là là. Discutez-en entre vous, Randeep. Parlez-en avec votre...

M. Randeep Sarai: Je ne sais pas pourquoi on fait ce retour en arrière.

M. David Tilson: Vous, les gars dans la rangée du fond, discutez-en avec lui.

Le président: Tous ceux qui sont pour?

L'hon. Michelle Rempel: J'aimerais un vote par appel nominal.

Le président: Nous allons tenir un vote par appel nominal.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: Le débat est ajourné.

Je vais suspendre nos travaux pour deux minutes afin permettre au groupe suivant de s'installer.

Merci.

• (1700)

_____ (Pause) _____

• (1710)

Le président: Nous reprenons la séance.

Mme Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Madame Kwan, allez-y.

Mme Jenny Kwan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Parmi le dernier groupe de témoins, l'un d'eux, M. Lacey, est resté à l'écran. À la fin de la discussion, une motion d'ajournement du débat a été proposée. Après la tenue du vote, je crois que, selon la procédure, nous aurions dû poursuivre avec la liste des intervenants. Or, je n'ai pas eu droit à mes sept minutes, car vous avez ajourné le débat avant que j'aie l'occasion de poser mes questions. Les témoins ont été autorisés à se retirer, ce qui fait que j'ai perdu mes sept minutes. Comme les députés le savent, une intervention de sept minutes au Comité, c'est très précieux. Voilà donc sept minutes que je ne pourrai pas récupérer pour poser des questions au groupe de témoins.

Je demande des éclaircissements au sujet de cette procédure et quant à la façon dont nous pourrions corriger la situation.

Le président: Madame Kwan, comme vous le savez, surtout dans le cas des vidéoconférences, nous réservons ces installations pour des heures précises. Parfois, nous avons un peu de marge de manoeuvre, mais la plupart du temps, il n'y a pas beaucoup de souplesse. La séance devait initialement se tenir de 15 h 30 à 16 h 30. Du coup, nous avons dépassé le temps alloué et nous devons passer au groupe suivant, qui était censé prendre la parole à 16 h 30 et qui attendait depuis déjà un bon bout de temps. C'est simplement pour clarifier vos questions à ce sujet.

Mme Jenny Kwan: Monsieur le président, quoi qu'il en soit, le témoin du premier groupe était toujours là, par vidéoconférence; le manque de temps n'était donc pas une raison. À cet égard, là où je veux en venir, monsieur le président, c'est que j'ai été privée de sept minutes.

La même chose s'est produite lors d'une autre réunion, et on m'a alors informée que j'avais perdu mes sept minutes parce que le groupe avait été libéré. Or, dans ce cas-ci, le groupe n'avait pas encore été libéré, et j'ai tout de même perdu mes sept minutes.

Je veux soulever cette question, car, monsieur le président, vous comprendrez mon point de vue sur le fait que je n'ai pas eu la possibilité de poser mes questions dans le temps qui m'était imparti.

Le président: Madame Kwan, comme on peut le lire à la page 1031 de l'ouvrage *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, les présidents ont une marge de manoeuvre, lorsque des circonstances imprévues se présentent, pour prendre ce genre de décisions.

C'est exactement ce qui s'est passé. En ce moment, nous avons prévu du temps pour le groupe de témoins devant nous. Il ne nous restait plus de temps pour le groupe précédent, et j'aimerais maintenant qu'on avance.

Monsieur Tilson.

M. David Tilson: Monsieur le président, j'avais levé la main au sujet de ce rappel au Règlement.

Le président: Je suis désolé.

M. David Tilson: Je suis d'accord avec Mme Kwan. Le témoin ne s'était pas retiré et, par le fait même, Mme Kwan a été privée de ses sept minutes de questions. Il faut régler ce problème.

Je suppose que le témoin n'est plus là, mais pour une raison quelconque, la députée a perdu ses sept minutes. À mon avis, le débat était toujours en cours. Vous avez autorisé le premier témoin à se retirer, mais pas le deuxième.

Le président: En fait, mes instructions visaient à informer le technicien qu'une fois notre temps écoulé, le témoin était libre d'écouter les débats, mais qu'il était en fait autorisé à se retirer.

M. David Tilson: En toute déférence, monsieur, je ne pense pas que vous l'ayez autorisé à se retirer.

Le président: Cela dit, si vous voulez en appeler de ma décision, monsieur Tilson, vous êtes libre de le faire.

• (1715)

M. David Tilson: J'en appelle de votre décision.

Le président: D'accord.

Mme Jenny Kwan: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je tiens à souligner que la députée Ludwig a commencé son intervention à 16 h 23; M. Kevin Lacey aurait pris la parole à 16 h 17, et James McDonald, à 16 h 10.

Le président: Je regrette, madame Kwan, mais nous allons procéder au vote.

Mme Jenny Kwan: La séance a été levée à 17 h 6, et il restait quatre minutes, monsieur le président. Je tenais à le signaler aux fins du compte rendu.

Le président: Nous allons mettre aux voix la question de savoir si la décision de la présidence doit être maintenue.

(La décision de la présidence est maintenue par 6 voix contre 3.)

Le président: La décision est maintenue.

J'aimerais vous présenter nos témoins d'aujourd'hui. Nous recevons, par vidéoconférence, M. Craig Mackie, directeur exécutif de la Prince Edward Island Association for Newcomers to Canada. Bienvenue.

M. Craig Mackie (directeur exécutif, Prince Edward Island Association for Newcomers to Canada): Merci.

Le président: Nous accueillons également Alex LeBlanc, directeur exécutif du Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick. Bienvenue.

Enfin, nous recevons Sarah Parisio, coordonnatrice de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador. Bienvenue.

Monsieur Mackie, vous avez la parole pour sept minutes.

M. Craig Mackie: Merci beaucoup. Je vous remercie de nous avoir invités à participer à vos travaux sur l'immigration au Canada atlantique.

Pour nous, l'immigration concerne les individus et les familles. Cela concerne les gens et souvent les personnes vulnérables.

J'aimerais vous décrire une expérience vécue par de nombreux immigrants et réfugiés qui, à leur arrivée au Canada, sont emballés et enthousiastes de commencer leur nouvelle vie au pays. Le Canada représente véritablement leurs espoirs et leurs rêves, mais leur enthousiasme se transforme au bout de quelques petites semaines en frustration, en tristesse et même en colère à mesure qu'ils se rendent compte des défis et des obstacles qu'ils devront surmonter dans leur nouvelle vie au Canada.

Ces défis incluent l'apprentissage d'une nouvelle langue, l'apprivoisement de normes culturelles complètement différentes, la recherche d'emploi, la non-reconnaissance de leurs études et de leur titre professionnel et l'impossibilité de trouver les aliments auxquels ils sont habitués. Qui plus est, les attentes envers les parents sont différentes. Il est difficile de s'adapter à la vie quotidienne dans un endroit où vous ne ressemblez pas à la majorité des gens et où vous parlez différemment d'eux, et les nouveaux arrivants sont souvent victimes de préjugés, de discrimination et de racisme voilés.

C'est là qu'interviennent les organismes d'établissement. Au Canada atlantique, il y a des centaines de professeurs d'anglais, d'agents d'établissement, de conseillers en emploi, d'interprètes, de spécialistes en éducation multiculturelle et de bénévoles de la collectivité qui soutiennent les nouveaux arrivants en ce qui concerne leurs besoins à court terme en matière d'établissement, leur intégration à long terme et leur inclusion dans la vie canadienne.

Ce sont ces gens qui contribuent à une immigration fructueuse au pays. Ce sont des professionnels dévoués qui ont à cœur l'intérêt supérieur des nouveaux arrivants et qui travaillent de longues heures; ils sont souvent sous-payés et ne sont pas appréciés à leur juste valeur. Ils s'occupent de tout: l'aide à l'emploi, l'ESPT, etc.

Ces agents d'établissement font également preuve d'une flexibilité et d'une créativité hors pair lorsque vient le temps de résoudre des problèmes, parce que chaque groupe a des besoins différents. Les familles chinoises qui arrivent au pays grâce au programme des candidats des provinces sont très différentes des familles indiennes qui immigreront au Canada grâce au système Entrée express, et ces familles sont également très différentes des réfugiés syriens qui arrivent en grand nombre et qui ont vécu des expériences très traumatisantes. Le personnel des organismes d'établissement s'adapte aux circonstances et aux besoins et soutient et reconforte les nouveaux arrivants.

Une très grande partie de ce travail est fondamentale, et la majorité des Canadiens n'ont pas conscience de ce qui est fait. Or, ce soutien est essentiel à la réussite de l'immigration, de l'établissement et de l'intégration des nouveaux arrivants. Cela ne fait aucun doute que ces services coûtent cher, mais nous investissons dans l'avenir du Canada.

Le Canada atlantique a besoin d'une immigration fructueuse. Notre population est vieillissante — j'en suis un bon exemple —, et notre taux de natalité est stable ou diminue. Nos jeunes continuent de s'en aller ailleurs au Canada en vue de poursuivre leurs études ou de trouver des emplois, et nous avons besoin d'une diversité. Mon organisme, l'Association pour nouveaux arrivants au Canada de l'Île-du-Prince-Édouard ou ANCIPE — ou encore « Nouveaux arrivants » tout court, comme les gens nous appellent dans la région —, offre des services aux réfugiés et aux immigrants depuis 1993.

En 2016, un nombre record de nouveaux immigrants et de réfugiés se sont inscrits auprès de notre organisme. Même si c'est une bonne nouvelle, cela soulève une certaine inquiétude concernant le modèle de financement de l'organisme. Les organismes d'établissement sont financés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada en fonction d'une moyenne mobile sur trois ans du nombre d'immigrants admis. Cela fonctionne bien lorsque le nombre d'immigrants admis est constant d'une année à l'autre. Dans les petites régions où ce nombre peut varier, nous pouvons avoir deux ou trois années où il y a peu d'immigrants admis, puis en avoir un grand nombre l'année suivante. Entretemps, notre financement a été amputé; nous avons par conséquent dû réduire notre personnel, et la moyenne mobile sur trois ans ne permet pas de rattraper ce manque à gagner.

Nous venons de le vivre. Notre financement a été réduit en 2015 de 17 % — un quart de million de dollars pour notre organisme — après deux années où nous avons eu peu de nouveaux arrivants. Ensuite, en 2016, nous en avons eu un grand nombre, mais nous n'avons pas le personnel pour leur offrir du soutien.

Par conséquent, je crois qu'il serait pertinent d'examiner un modèle de financement qui combinerait la moyenne mobile sur trois

ans et l'établissement d'un niveau plancher pour le personnel et le financement qui ne pourrait pas diminuer.

Notre organisme offre une variété de services et de programmes d'établissement et d'intégration; les détails se trouvent sur le site Web de l'organisme, au peianc.com. Nous avons un guide en ligne pour les nouveaux arrivants qui est disponible en sept langues. En moyenne, nous avons plus de 30 000 visiteurs uniques chaque mois, et les gens passent plus de trois minutes par visite sur notre site Web.

L'Île-du-Prince-Édouard est une petite province, et nous avons la chance de collaborer avec des partenaires comme l'organisme d'établissement francophone, la CIF ou la Coopérative d'intégration francophone, les écoles de langues au Collège Holland avec le programme d'études à l'étranger, le PEI Connectors Program pour les nouveaux arrivants du milieu des affaires, le RDEE et des centaines d'autres agences et organismes avec lesquels nous collaborons pour faire de notre île un endroit plus accueillant pour les nouveaux arrivants.

Nous faisons également partie d'un réseau d'organismes d'établissement au Canada atlantique; c'est l'ARISA ou l'Association des agences au service des immigrants de la région atlantique. Les quatre provinces y sont représentées. Nous nous entraînons et nous offrons des occasions de perfectionnement professionnel pour le personnel. Au cours des dernières années, nous avons eu des séances de perfectionnement professionnel pour les agents qui s'occupent des réfugiés, le personnel d'établissement, les conseillers en emploi et les personnes qui s'occupent des liens avec la collectivité.

● (1720)

L'Île-du-Prince-Édouard a connu une croissance rapide et est rapidement devenue une province plus multiculturelle. Depuis 10 ans, plus de 14 000 nouveaux arrivants provenant de plus de 130 pays se sont inscrits auprès de notre seule association. Notre paysage culinaire est l'un des aspects où les changements sont les plus évidents. La quantité de mets étrangers est sans précédent. Les nouveaux arrivants sont présents dans pratiquement tous les secteurs de l'économie. Il y a plusieurs années, le mandarin est devenu la deuxième langue la plus parlée à l'Île-du-Prince-Édouard.

Grâce au financement provincial, nous avons également un agent d'établissement dont le travail est de soutenir les résidents temporaires: les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers. L'objectif premier de ce rôle est d'ordre éducatif et vise à aider ces résidents temporaires à obtenir leur résidence permanente. Cet agent d'établissement s'occupe actuellement de 1 400 dossiers, dont environ 400 actifs en même temps.

Nous nous inquiétons notamment de l'éducation multiculturelle. Pendant que nous aidons les Prince-Édouardiens établis à composer avec les changements dans la population, à accueillir les nouveaux arrivants et à travailler avec eux, il est important d'avoir les ressources pour offrir des cours de sensibilisation aux différences culturelles et des cours de sensibilisation à la diversité. À une certaine époque, nous avions deux éducateurs. La réduction du financement fait en sorte que nous n'en avons plus qu'une et que nous n'offrons plus d'éducation multiculturelle dans les écoles publiques.

L'Île-du-Prince-Édouard évolue en raison de l'immigration, et c'est majoritairement une bonne chose. Toutefois, lorsqu'il y a des changements, cela pose toujours des défis. Nous prenons part à un changement historique dans la vie de la province. Nous sommes fiers d'aider les Prince-Édouardiens, nouveaux et établis, et d'unir les gens et les collectivités en vue de faciliter l'établissement et l'inclusion.

Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Mackie.

Monsieur LeBlanc, allez-y. Vous avez sept minutes.

M. Alex LeBlanc (directeur exécutif, Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick): Merci, monsieur le président, et merci aux membres du Comité.

Comme je suis un Néo-Brunswickois relativement jeune, c'est un enjeu très important pour moi. Je crois fermement en la capacité de notre région de renverser la vapeur relativement à notre situation démographique. Nous avons démontré notre capacité d'innover et de sortir des sentiers battus lors de l'élaboration du programme pilote d'immigration au Canada atlantique et nous devons maintenant profiter de cet élan pour mettre au point d'autres options novatrices. À l'instar des investisseurs avisés qui diversifient leurs investissements, nous devons aussi diversifier nos interventions dans la région de l'Atlantique, étant donné que nous ne savons pas encore ce que sera la stratégie gagnante, et nous avons certainement besoin d'une stratégie gagnante.

Nous savons évidemment que l'emploi est essentiel pour retenir les gens, mais nous n'en serions pas là si l'emploi à lui seul en était la clé. Il y a d'autres facteurs importants en jeu, comme des collectivités accueillantes, l'éducation, la présence de communautés ethnoculturelles et de groupes confessionnels, l'accès à des services adaptés à la culture et l'attrait de la famille et des réseaux sociaux dans d'autres régions.

Il est évident que le statu quo dans notre approche jusqu'à présent n'a pas donné les résultats escomptés. Les taux de rétention continuent de se situer entre 60 et 70 % au Canada atlantique. Même si une multitude de facteurs poussent des immigrants à quitter notre région, je crois que les principales solutions pour contrer cela se trouvent dans nos villes. C'est le point central que je veux faire valoir aujourd'hui. Dans un instant, je vous expliquerai pourquoi je crois que c'est le cas et comment nous pouvons vérifier si les villes peuvent nous donner de meilleurs résultats.

Pour de nombreuses bonnes raisons, le gouvernement fédéral contrôle l'immigration. Cependant, l'intégration se fait à l'échelle locale. Cela m'apparaît être un défi de conception que nous devons reconnaître et régler. Le gouvernement fédéral doit évidemment s'assurer que le système est pourvu de freins et de contrepoids, mais nous pouvons le faire, tout en offrant des options plus flexibles aux provinces et aux villes pour choisir des immigrants qui correspondent à leurs réalités économiques, démographiques et linguistiques. Une approche unique ne fonctionne pas et ne fonctionnera pas. Si nous voulons obtenir de meilleurs résultats, nous avons besoin d'un nouveau système.

Nous avons obtenu des résultats prometteurs au cours de la dernière décennie avec le programme des candidats des provinces et récemment le programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Ces deux programmes facilitent une approche plus ciblée en matière d'immigration économique. Le 29 mai, vous avez entendu le témoignage de Laurie Hunter, directrice des politiques d'immigration économique, qui a dit:

Par exemple, dans le cadre du [...] PCP, les provinces et les territoires participants créent des volets d'immigration économique adaptés aux besoins de leur marché du travail et désignent des candidats en fonction de la contribution que ceux-ci peuvent apporter à l'économie régionale. Ce programme a contribué à augmenter le nombre d'immigrants au Canada atlantique au cours des dernières années. Par exemple, en 2005, seulement 1,5 % des nouveaux immigrants au Canada avaient comme destination l'une des provinces de l'Atlantique. En 2014, ce pourcentage avait plus que doublé, s'établissant à 3,1 %.

Même si c'est une tendance dans la bonne direction, le nombre d'immigrants au Canada atlantique est encore bien en deçà de la

proportion de Canadiens qui y habitent. Nous représentons 6,6 % de la population et accueillons un maigre 3,1 % des nouveaux immigrants au Canada. Le programme des candidats des provinces prouve qu'une approche axée sur les candidats augmente le nombre d'immigrants dans notre région, mais nous avons encore du pain sur la planche en ce qui concerne l'intégration et la rétention des immigrants.

Je ne peux pas m'empêcher de me demander ce qui se passerait si nous donnions aux villes la possibilité de nommer des candidats à l'immigration par l'entremise d'un programme pilote des candidats des municipalités. Une approche directe par les villes à l'échelle locale pourrait-elle améliorer globalement l'immigration et l'expérience d'intégration? Les villes obtiendraient-elles de meilleurs résultats? Je crois que c'est possible, et je crois certainement qu'un programme des candidats des villes vaut la peine d'être mis à l'essai.

Je répète qu'il faut diversifier nos interventions. Le programme pilote au Canada atlantique représente un pas important, mais cela ne permettra pas à lui seul de renverser les tendances démographiques. Nous devons nous montrer audacieux dans nos interventions. La crise relative à la population dans notre région n'est pas simplement un défi démographique; c'est en fait un défi économique.

Ray Ivany l'a très bien exprimé devant votre comité lorsqu'il a dit: « La démographie, en l'occurrence, ne concerne pas seulement l'âge. C'est un changement fondamental de la capacité de réussite à long terme de notre province. »

En raison du vieillissement et de la diminution de la population active, nous entendons souvent des entreprises au Nouveau-Brunswick dire que l'accès aux travailleurs est le principal défi. Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick, qui représente près de 1 000 entreprises francophones, et le Conseil d'entreprises du Nouveau-Brunswick, qui représente 25 grandes entreprises de divers secteurs, soulignent sans cesse que l'accès à la main-d'oeuvre est l'un de leurs principaux défis.

La situation ira de mal en pis, parce qu'il devrait y avoir 110 000 personnes de moins dans la population active au Nouveau-Brunswick d'ici une décennie. Pour mettre les choses en perspective, cela représente la disparition de manière permanente du tiers de notre population active.

Les entreprises n'ont pas tardé à présenter des demandes au titre du programme pilote au Canada atlantique dans notre province, ce qui prouve qu'elles connaissent des difficultés. Jusqu'à présent, 235 employeurs ont exprimé leur intérêt à l'égard du programme pilote en vue de combler 1 700 emplois.

● (1725)

Le Nouveau-Brunswick a droit à 640 demandes pour 2017, et 120 employeurs au Nouveau-Brunswick ont déjà soumis 232 offres d'emploi à des ressortissants étrangers en l'espace de trois mois seulement. Les employeurs répondent à l'appel, de même que le gouvernement provincial, les organismes d'établissement et même les villes.

Les Néo-Brunswickois ont accueilli plus de 1 600 réfugiés syriens, ce qui représente le taux le plus élevé par habitant au pays, et nos villes ont joué des rôles importants dans la coordination, la diffusion de messages d'intérêt public et la prestation de services. Fredericton, Moncton et Saint John figurent parmi les quatre villes canadiennes qui ont eu les taux les plus élevés par habitant. Jusqu'à présent, notre taux de rétention concernant la communauté syrienne est de plus de 90 %.

Une plus grande participation des collectivités a permis, en l'occurrence, une meilleure intégration et un meilleur sentiment d'appartenance, et je m'attends à un meilleur taux de rétention. Depuis quatre ans, Fredericton, Moncton et Saint John ont tous créé des postes dont les titulaires se consacrent à la croissance de l'immigration et de la population. Ces villes ont toutes des plans stratégiques pour assurer la croissance de leurs collectivités grâce à l'immigration. Elles s'occupent de partenariats locaux en matière d'immigration qui sont financés par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. La capacité de nos villes d'organiser l'immigration et de passer à l'action n'a jamais été aussi grande. En fin de compte, les immigrants choisissent des employeurs, des quartiers, des communautés et des écoles. Ils choisissent des municipalités.

Nous devons faire preuve d'audace et de créativité et nous montrer déterminés à résoudre ce problème économique et démographique. Il est évident que nous devons essayer quelque chose d'autre. Maintenant n'est-il pas le meilleur moment pour le faire et la région de l'Atlantique n'est-elle pas le meilleur endroit pour mettre en oeuvre un programme pilote des candidats des municipalités?

Merci beaucoup.

• (1730)

Le président: Merci, monsieur LeBlanc.

Madame Parisio, vous avez sept minutes.

[Français]

Mme Sarah Parisio (Coordonnatrice, Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador): Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je m'appelle Sarah Parisio. Je suis la coordonnatrice du Réseau immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador, dont la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, ou FFTNL, est l'hôte. Je souhaite tout d'abord vous remercier de votre invitation à comparaître afin de donner le point de vue de notre communauté francophone sur la question de l'immigration et sur le Projet pilote en matière d'immigration au Canada atlantique.

Comme vous le savez peut-être, la FFTNL travaille à l'avancement, à l'épanouissement et à la reconnaissance des communautés francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. L'immigration francophone est un dossier important pour la FFTNL, qui s'y consacre depuis 2007 en collaboration avec votre gouvernement.

L'immigration francophone est, en fait, l'une des priorités de notre communauté, ce qui est rappelé dans le Plan de développement global de la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador 2014-2019.

Présente depuis plus de 500 ans, notre petite communauté est principalement répartie dans trois régions très éloignées les unes des autres. La distance entre elles varie de 800 à 2 100 kilomètres. Je ne crois pas devoir insister sur le fait que l'éloignement géographique chez nous est un handicap majeur.

Selon le recensement de 2011, la communauté francophone représente 0,6 % de la population provinciale, et 25 000 personnes sont bilingues. Étant donné la petite taille de notre communauté, il est vital pour sa survie que les programmes et les tendances en matière d'immigration ne soient pas des facteurs supplémentaires de réduction de son poids démographique, mais, au contraire, qu'ils soutiennent son développement.

Le financement pluriannuel des Réseaux en immigration francophone dans les provinces et territoires par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, a été une étape importante concernant le développement de nos communautés par l'immigra-

tion. Nous avons ainsi pu mettre en place des partenariats à long terme avec les intervenants, que ce soit les employeurs, les chambres de commerce ou les organismes anglophones qui travaillent dans ce domaine.

Dernièrement, nous avons également célébré certaines initiatives de votre gouvernement visant à faciliter le recrutement de travailleurs qualifiés temporaires par la réintroduction du programme Mobilité Francophone. Pour faciliter le recrutement de résidents permanents francophones, il y a eu les changements apportés au système Entrée express, qui favorisent les candidats ayant une bonne connaissance du français. Enfin, par la mise en place du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, Terre-Neuve-et-Labrador pourrait accueillir jusqu'à 440 immigrants dès 2017.

Au printemps dernier, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a lancé le plan d'action pour l'immigration provinciale. Nous avons été ravis de constater que ce gouvernement avait pris un engagement clair d'accroître l'immigration francophone et la rétention des francophones dans la province, entre autres, par une cible pour le programme des candidats de la province qui rejoint celle de votre gouvernement, c'est-à-dire de 5 %.

Jusqu'en 2015, les nominations de francophones par le programme des candidats de la province demeuraient inférieures à 2,7 %, ou 15 personnes par année, puisque le programme des candidats représentait presque 50 % de l'immigration totale dans la province.

Malgré ces avancées et initiatives, nous devons encore faire face à de nombreux défis, que nous devons relever au quotidien. Les défis importants sont les suivants: les services directs et indirects en français offerts aux nouveaux arrivants à Terre-Neuve-et-Labrador et le recrutement international. Pour ce qui est des services en français offerts à Terre-Neuve-et-Labrador, c'est la première année où le financement annuel du Réseau en immigration francophone provincial subit des réductions importantes.

Depuis avril 2017, les Réseaux en immigration francophone des quatre provinces de l'Atlantique reçoivent la même enveloppe de financement, ce qui représente un changement inexplicable et néfaste. J'ai fait allusion, un peu plus tôt, à l'éloignement de nos communautés. Comme nous le savons bien, les réductions ont toujours des répercussions démesurées sur les régions éloignées des grands centres.

Vous devez comprendre, monsieur le président, que les distances à Terre-Neuve-et-Labrador ne correspondent aucunement à celles de l'Île-du-Prince-Édouard ou des autres provinces de l'Atlantique. De plus, depuis le mois d'avril à Terre-Neuve-et-Labrador, nous n'avons qu'un seul fournisseur de services directs en français destinés aux nouveaux arrivants.

• (1735)

Un service de mentorat pour les résidents permanents francophones est maintenant offert à Saint-Jean aux chercheurs d'emploi. Encore une fois, les régions éloignées demeurent sans service. La longue absence des services directs en français a désavantagé notre communauté par rapport aux autres provinces canadiennes, y compris les provinces de l'Atlantique, lesquelles accueillent aisément les francophones dans leur communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Parmi les nombreux exemples concrets de cette inégalité, nous observons que les services directs en matière d'information sur les services communautaires et les services d'aiguillage sont financés par votre gouvernement dans toutes les autres provinces de l'Atlantique, mais pas à Terre-Neuve-et-Labrador.

De plus, en ce qui a trait aux nouveaux arrivants, l'évaluation linguistique et les cours de français sont inexistantes dans notre province. Par conséquent, nous observons que les nouveaux arrivants francophones vont aux îles de Saint-Pierre et Miquelon, c'est-à-dire à l'étranger, pour passer le test de français requis pour obtenir la citoyenneté canadienne. Outre l'absence de services directs dans la province, nous ne recevons plus de financement pour faire la promotion de notre province, de la région atlantique et des communautés francophone et acadienne à l'étranger. Cela a été aboli en 2012.

Si je peux me permettre, je donnerai l'exemple de Saint-Pierre et Miquelon, qui représente une particularité en ce qui concerne Terre-Neuve-et-Labrador. Notre province se trouve à 25 kilomètres de la France, je parle des îles de Saint-Pierre et Miquelon. Malheureusement, notre entente actuelle ne nous permet pas d'aller y faire la promotion de notre province puisque ce n'est pas un territoire canadien. Nous perdons alors une grande occasion de recrutement puisque les résidents de Saint-Pierre et Miquelon ont souvent de nombreux liens amicaux et familiaux avec notre province. Cela constitue un important facteur de rétention, sans oublier qu'ils sont habitués au climat et qu'ils sont déjà de grands amateurs de hockey.

Le président: Il vous reste 20 secondes, madame Parisio.

Mme Sarah Parisio: Cependant, nous ne pouvons pas y aller puisque cela coûte trop cher. Malgré le manque de services...

Je n'ai pas compris ce que vous m'avez dit.

Le président: Il vous reste 20 secondes.

Mme Sarah Parisio: Merci.

Nous avons besoin de meilleurs services pour obtenir de meilleurs résultats. Les communautés francophones de Terre-Neuve-et-Labrador sont prêtes à desservir les immigrants, mais elles n'ont pas les outils nécessaires pour appuyer comme elles le devraient un programme comme le programme pilote. Celui-ci représente un énorme potentiel pour nous. Par contre, les services ne sont pas adéquats pour desservir les centaines de clients potentiels que nous pourrions recevoir.

Le président: Merci.

Mme Sarah Parisio: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Nous aurons des séries de questions de cinq minutes.

Monsieur Casey, vous avez la parole.

M. Sean Casey: Merci, monsieur le président. Je remercie également tous les témoins de leur présence et de leur patience, en particulier M. LeBlanc et Mme Parisio qui ont fait le trajet jusqu'à Ottawa pour témoigner devant le Comité.

M. Mackie, que je connais bien, témoigne par voie électronique. La majorité de mes questions s'adresseront à vous, monsieur Mackie.

[Français]

Madame Parisio, je suis né à Terre-Neuve-et-Labrador, mais je représente la circonscription de Charlottetown.

[Traduction]

Monsieur LeBlanc, je suis diplômé de l'école secondaire de Fredericton; je faisais partie de la promotion de 1980.

Monsieur Mackie, j'aimerais parler du statut de l'Île-du-Prince-Édouard comme seule province canadienne où le gouvernement du Canada n'offre aucun service en personne pour les immigrants, depuis que ces services ont été éliminés sous le précédent

gouvernement. Pouvez-vous nous parler un peu des effets sur vos clients de l'élimination de ces services en 2012?

M. Craig Mackie: Merci.

Lorsque je suis arrivé à l'organisme il y a sept ans et demi, nous avions quatre ou cinq employés de Citoyenneté et Immigration Canada. Ce nombre a été réduit à un, mais nous avons au moins une présence sur place. Même si ce n'était pas une présence publique, cela permettait au moins d'aider à servir des clients.

Nous avons maintenant des clients qui doivent se rendre à l'extérieur de la province et aller à Halifax ou au Nouveau-Brunswick pour traiter avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Nous avons des clients qui sont prestataires d'une aide financière et qui n'ont pas eu beaucoup d'argent. Ils doivent aller chercher leur carte de résident permanent et se rendre à Halifax.

Toute erreur ou tout problème concernant les cartes de résident permanent ou les visas temporaires pourrait facilement être réglé si nous avions une personne sur place à l'Île-du-Prince-Édouard. Ce serait même utile d'avoir une personne qui viendrait passer une semaine par mois à l'Île-du-Prince-Édouard. Cela permettrait, par exemple, à des conjoints parrainés de faire leur entrevue à l'Île-du-Prince-Édouard au lieu de devoir se rendre à Halifax. Nous n'avons pas beaucoup de demandeurs d'asile à l'Île-du-Prince-Édouard, mais il n'y a personne pour s'occuper d'eux lorsque nous en avons. Ils doivent se rendre à l'extérieur de la province pour demander le statut de réfugié.

En voilà quelques exemples.

• (1740)

M. Sean Casey: Vous avez commencé à occuper un poste au sein de la Prince Edward Island Association of Newcomers to Canada à l'époque où il y avait encore un bureau d'immigration ou des employés du ministère là-bas. À quoi ressemblait le service avant son élimination?

M. Craig Mackie: En fait, c'était bien d'avoir accès à des gens au bureau desquels vous pouviez vous rendre pour régler des problèmes liés aux ententes de contribution. Nous concluons trois types d'ententes de contribution avec IRCC: un pour l'établissement, un pour la réinstallation de réfugiés et un pour un partenariat local en matière d'immigration (PLI). Maintenant, nous composons avec des gens qui ne nous ont jamais rencontrés, qui ne font pas affaire avec nous régulièrement et qui ne comprennent pas le contexte insulaire. Il est difficile pour nous de régler ces situations, alors qu'avant, nous pouvions, comme je l'ai dit, nous rendre sur place et gérer ces difficultés.

L'autre chose que l'agent d'IRCC était en mesure de faire, c'était réunir les signataires d'ententes de contribution — nous sommes probablement six ou sept sur l'île — pour discuter des problèmes et des défis communs auxquels nous faisons face et trouver ensemble quelques solutions. Cela ne se produit plus maintenant.

M. Sean Casey: Monsieur le président, j'aimerais céder le reste de mon temps de parole à Mme Lockhart.

Le président: Veuillez prendre la parole pendant une minute.

Mme Alaina Lockhart: Merci, monsieur Casey.

Merci à chacun de vous.

Je vais être très brève.

Nous avons parlé de l'immigration dans les régions urbaines, et je conviens que cette idée est valable. Toutefois, lorsque nous pensons au Canada atlantique et à ses nombreuses régions rurales, cela me fait penser à la planification de la relève agricole.

Je me demande, monsieur Mackie, si vous avez de l'expérience liée à l'Île-du-Prince-Édouard. La majeure partie de l'Île-du-Prince-Édouard est rurale. Quelle a été l'expérience là-bas en matière d'immigration?

M. Craig Mackie: La plupart des gens arrivent dans le cadre de deux principaux programmes, à savoir le Programme des candidats des provinces et Entrée express, et ils s'établissent principalement dans la région métropolitaine de Charlottetown, qui comprend les villes de Stratford et Cornwall. Après quelques années, un petit nombre d'immigrants voient l'avantage de déménager dans des régions rurales de l'île.

Toutefois, c'est un véritable défi pour nous d'encourager les gens à s'établir dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard. Les gens signalent quelques difficultés majeures. L'une d'elles est l'absence de service Internet haute vitesse de grande qualité dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard...

Le président: Merci.

M. Craig Mackie: ... de sorte que les gens qui souhaitent exercer des activités commerciales sont incapables d'y avoir accès.

L'autre problème est celui des transports en commun.

Le président: Merci, monsieur Mackie.

Monsieur Tilson, vous disposez de cinq minutes.

M. David Tilson: Merci, monsieur le président.

J'adresse la question suivante à tous les témoins de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, et de l'Île-du-Prince-Édouard. Disons que nous trouvons un moyen d'accroître le nombre d'immigrants qui s'établissent au Canada atlantique. Y aurait-il des emplois et des logements disponibles?

Commençons par Mme Parisio.

[Français]

Mme Sarah Parisio: Je vais répondre en français, si cela vous convient.

M. David Tilson: Oui.

Mme Sarah Parisio: Selon les études qui ont été faites dernièrement, c'est le cas.

D'ici 2025, la baisse de la population en âge de travailler à Terre-Neuve-et-Labrador sera de 10 %, ce qui représente 35 000 personnes. Par conséquent, le besoin est absolument manifeste.

Comme au Nouveau-Brunswick, nous avons déjà atteint la cible quant aux nominations provenant du programme pilote. Nous avons déjà atteint le nombre d'offres d'emploi et de places, et cela ne fait que trois mois. En fait, je suis absolument convaincue qu'il y a un besoin.

En ce qui concerne le logement, il est vrai que c'est un défi chez nous. Nous pourrions toutefois envisager de nouveaux modèles. Par exemple, il y a énormément de maisons pratiquement vides, qui ne sont habitées que par une ou deux personnes vieillissantes. On pourrait aussi créer des logements pour les personnes âgées, ce qui libérerait des logements pour les immigrants.

● (1745)

[Traduction]

M. David Tilson: Qui ferait cela?

[Français]

Mme Sarah Parisio: Je ne suis pas certaine. Le gouvernement provincial et les municipalités pourraient participer, j'imagine.

[Traduction]

M. David Tilson: Monsieur LeBlanc.

M. Alex LeBlanc: Comme je l'ai mentionné au cours de ma déclaration, 1 700 emplois ont été signalés par les employeurs qui ont rempli jusqu'à maintenant des déclarations d'intérêt dans le cadre du projet pilote.

M. David Tilson: S'agit-il d'emplois à temps plein?

M. Alex LeBlanc: Ce sont des emplois à temps plein admissibles dans le cadre du projet pilote.

Ces emplois seront disponibles dans les trois mois qui suivront l'ouverture de ce volet d'immigration. Je crois que nous faisons face à une contradiction, en ce sens que certains secteurs ont du mal à trouver des travailleurs au Nouveau-Brunswick.

L'économiste en chef du Nouveau-Brunswick, David Campbell, a fourni quelques données relatives à nos industries particulières. Moins de 5 % des travailleurs du secteur des services commerciaux du Nouveau-Brunswick sont des immigrants. À Vancouver, cette proportion s'élève à 47 %. À Toronto, c'est...

M. David Tilson: Permettez-moi de vous interrompre pendant un moment, monsieur. Ce sont d'excellentes statistiques à citer, mais les nouveaux immigrants seraient-ils en mesure d'occuper les postes disponibles?

M. Alex LeBlanc: Comme je l'ai expliqué, 1 700 emplois vacants ont été signalés...

M. David Tilson: Je comprends cela, mais ces nouveaux immigrants, si nous pouvions trouver un moyen quelconque de les convaincre d'aller au...? Je pense que vous parlez au nom du Nouveau-Brunswick. Ces nouveaux immigrants seraient-ils en mesure d'occuper ces postes? J'ose espérer que certains de ces postes sont de nature technique et qu'ils requièrent des études et des compétences techniques. Et, si c'est le cas, seraient-ils en mesure d'occuper ces postes?

M. Alex LeBlanc: Oui.

M. David Tilson: Comment le savez-vous?

M. Alex LeBlanc: Les employeurs chercheront des gens qui possèdent les compétences requises. Ils procéderont à la présélection des employés, comme tout employeur le ferait, et ils recruteront et embaucheront des employés qui remplissent les conditions d'emploi. Ces employeurs participent à ce processus à l'échelle internationale.

M. David Tilson: Accepterons-nous uniquement les immigrants qui possèdent les qualifications pour aller au Nouveau-Brunswick?

M. Alex LeBlanc: C'est le principe qui sous-tend le projet pilote en Atlantique: que les immigrants viennent satisfaire à des besoins immédiats de main-d'oeuvre.

M. David Tilson: Merci, monsieur.

Monsieur Mackie.

M. Craig Mackie: À l'heure actuelle, de 60 à 70 % des clients de nos services d'aide à l'emploi trouvent du travail. À l'Île-du-Prince-Édouard, il y a des secteurs des biosciences et de l'aérospatiale en pleine croissance qui créent une grande demande d'employés très instruits et expérimentés.

Pour être franc, de nouveaux immigrants démarrent des entreprises dans le cadre du Programme des candidats des provinces, et ces entreprises embauchent du personnel.

Alors, oui, je pense qu'il y a une demande et, comme nous le constatons, nous sommes en mesure de leur fournir un emploi à l'aide de notre processus d'aide à l'emploi.

M. David Tilson: Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste 30 secondes.

M. David Tilson: Wow.

Monsieur le président, je m'adresse à tous par votre entremise... Nous allons tenter d'interroger M. Mackie.

En Ontario, par exemple, les nouveaux immigrants ont des problèmes de langue, des problèmes d'éducation, en d'autres termes, des problèmes de transition. Comment l'Île-du-Prince-Édouard gérerait-elle ces problèmes?

M. Craig Mackie: Eh bien, nous avons...

Le président: Malheureusement, votre temps est écoulé. Peut-être pourriez-vous répondre à cette question par écrit afin que nous tirions parti de votre réponse dans le cadre de notre étude.

Monsieur Kwan, veuillez prendre la parole pendant cinq minutes.

Mme Jenny Kwan: Merci, monsieur le président.

Avant d'amorcer ma série de questions, je tiens à signaler, pour le compte rendu, que je n'appuie pas notre passage à des séries de questions de cinq minutes plutôt que sept minutes. On m'a demandé mon opinion, et je la donne. Pour ce groupe d'experts, je souhaitais que nous poursuivions nos interventions de sept minutes, ce que nous aurions été en mesure de faire dans les limites de la période allouée.

En fait, les députés ministériels et le président ont décidé que c'est ce que nous ferions. Cela dit, c'est la prérogative de la présidence. J'ai déjà perdu sept minutes au cours de la première série de questions et deux minutes au cours de la deuxième, et je ne peux pas dire que cela me réjouit. Les gens parlent d'un manque de respect et d'une volonté de ne pas entreprendre l'étude. L'opposition importe également, du point de vue de ce qu'elle trouve important, de ce qu'elle souhaite présenter et de ce qu'elle souhaite dire.

Sur ce, monsieur le président, je vais passer à mes questions. J'aimerais poser une question à Sarah.

Sarah, vous avez mentionné la nécessité d'offrir des programmes et des services adéquats. À cette fin, à quoi des programmes et des services adéquats ressembleraient-ils, selon vous? Qu'est-ce qui est nécessaire, à votre avis, pour que ces programmes soient couronnés de succès et, à cette fin, pour qu'ils soient utiles aux provinces où nous souhaitons attirer des immigrants, et, en particulier, pour qu'ils soutiennent les immigrants bilingues?

• (1750)

[Français]

Mme Sarah Parisio: Je pense qu'il est aussi nécessaire que l'équivalent des services déjà offerts en anglais le soient également pour les personnes dont le français est la première langue officielle choisie. Il existe déjà de nombreux services en anglais à Terre-Neuve-et-Labrador, notamment les services d'intégration, d'accueil et d'aiguillage, de mentorat, d'aide à la recherche d'emploi et les tests de langue. Les cours d'anglais sont offerts, mais les cours de français ne le sont pas, pour n'en nommer que quelques-uns.

Je pense à la gamme complète de services d'intégration, y compris les services précédant l'arrivée. Ces services sont offerts dans d'autres provinces, et il serait essentiel que nous les ayons aussi chez nous.

Ce sur quoi nous misons pour l'instant est un service qui faciliterait l'intégration communautaire parce que, comme nous l'avons déjà mentionné, c'est par les communautés linguistiques en

situation minoritaire que les immigrants sont intégrés. À Terre-Neuve-et-Labrador, le taux de rétention des immigrants francophones est élevé étant donné la facilité avec laquelle ils peuvent s'intégrer à de petits groupes et à de petites communautés.

Chez nous, chaque personne compte. Très peu d'immigrants se retrouvent sans aide et sans attache dans la communauté.

Toutefois, si nous ne pouvons compter sur le financement des services nécessaires pour les aider, nous en perdons à la majorité, bien sûr. Cela fait en sorte que l'immigration devient néfaste pour nos communautés francophones.

[Traduction]

Mme Jenny Kwan: Merci beaucoup de cette réponse

Nous savons que les services sont inadéquats. Considérez-vous que le gouvernement fédéral devrait offrir et financer ces programmes?

[Français]

Mme Sarah Parisio: Absolument, nous revendiquons le droit à ces services depuis des années. C'est pourquoi j'ai souligné le fait que c'est la première année où il y a des compressions visant le seul et unique service indirect destiné aux nouveaux arrivants à Terre-Neuve-et-Labrador.

J'ai insisté là-dessus parce que, malgré tous les progrès réalisés, cela a vraiment une énorme importance chez nous.

J'ai aussi mis l'accent sur le test de langue, le test de français, qui est nécessaire pour obtenir la citoyenneté. Les immigrants francophones vont à l'étranger pour le passer, ils vont à Saint-Pierre et Miquelon. Nos propres citoyens sont obligés, pour obtenir la citoyenneté, de quitter le pays et d'y revenir.

La réponse à votre question est donc oui, absolument.

[Traduction]

Mme Jenny Kwan: Merci.

Une partie de la contribution de la rétention et de l'attraction a un lien avec le manque de services; or, le gouvernement a réduit le financement des services de soutien. Nous devons manifestement rétablir et renforcer les services plutôt que de les réduire.

Merci de cette réponse.

J'aimerais m'adresser à M. Mackie.

Le président: Vous disposez de 20 secondes.

Mme Jenny Kwan: Je vous ai entendu parler des services aux réfugiés et du manque qui se fait sentir à cet égard. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

M. Craig Mackie: En fait, les services aux réfugiés sont maintenant adéquats, mais avec le nombre de gens que nous avons accueillis l'an dernier, nous avons presque été submergés. Nous avons reçu du financement à court terme pour faire face à la situation, mais nous devons vraiment en faire plus pour aider les Syriens à effectuer le reste de leur périple initial au Canada.

Mme Jenny Kwan: Vous avez donc besoin de services supplémentaires pour vous aider.

Le président: Merci.

Monsieur Morrissey, vous disposez de cinq minutes.

M. Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je n'avais pas saisi que c'était une question.

Ma question s'adresse à M. Mackie.

Dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard, conviendriez-vous que le Programme des travailleurs étrangers temporaires appuie un grand nombre d'emplois saisonniers occupés par des insulaires au sein de l'économie rurale?

M. Craig Mackie: J'ignore combien de travailleurs étrangers temporaires la province compte actuellement.

Nous appuyons ceux qui s'adressent à nous en leur offrant des services. Comme je l'ai souligné, nous aidons actuellement quelque 1 400 personnes, dont un grand nombre travaillent dans des usines de transformation de poissons et des fermes situées dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Robert Morrissey: Nombre de travailleurs étrangers travaillant dans les petites communautés rurales et souhaitant s'établir de manière permanente achètent maintenant des maisons dans ces régions, souhaitant y faire leur nid en permanence.

Le savez-vous?

• (1755)

M. Craig Mackie: Oui.

En fait, nous les aidons. Certains employeurs s'intéressent au projet pilote d'immigration dans la région atlantique. Ils présentent des demandes pour y inscrire leurs travailleurs, avec lesquels ils travaillent depuis des années dans certains cas, afin de les aider à obtenir la résidence permanente. Ces travailleurs feront d'excellents citoyens au pays, à mon avis.

M. Robert Morrissey: Conviendriez-vous que la stratégie de croissance de la région atlantique peut contribuer de façon substantielle à l'augmentation de la population dans les petites communautés rurales du Canada atlantique et de l'Île-du-Prince-Édouard, en particulier?

M. Craig Mackie: Oui. Je pense que c'est une bonne idée de lancer un projet pilote pour voir à quelle vitesse nous pouvons permettre à certains travailleurs étrangers temporaires de jouir d'une plus grande sécurité en devenant résidents permanents du Canada.

M. Robert Morrissey: Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Trois minutes.

M. David Tilson: Eh bien, dites donc. Je n'avais que 30 secondes.

M. Robert Morrissey: Peut-être avez-vous parlé.

Un témoin a comparu devant le Comité; vous ne sauriez toutefois pas ce qu'il a dit. À mon avis, il a fait une généralisation simpliste de la situation dans le Canada atlantique en ce qui concerne la raison pour laquelle le Programme des travailleurs étrangers temporaires existe. Il n'a pas compris que si les industries saisonnières n'avaient pas accès à des travailleurs étrangers temporaires pour prêter main-

forte aux employés locaux, un grand nombre d'emplois seraient menacés dans la région.

Pouvez-vous nous donner votre avis du point de vue de l'Île-du-Prince-Édouard? Selon moi, ce témoin a fait une généralisation en déclarant qu'il n'était pas nécessaire de recourir à ces travailleurs. Il a notamment proposé de simplement continuer d'augmenter les salaires, admettant le fait, connu à l'échelle mondiale, que les salaires vont diminuer dans l'industrie de la transformation des produits de la mer. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne et les pays scandinaves font venir des travailleurs des pays du bloc de l'Est. Nous le faisons aussi au Canada. En fait, aux États-Unis, l'État du Maine fait une lutte féroce au Canada atlantique dans ce secteur parce qu'il a accès à un programme de travailleurs étrangers temporaires de bien plus grande envergure que celui du Canada.

Pourriez-vous nous donner votre avis à ce sujet?

M. Craig Mackie: Nous savons d'expérience que les usines de transformation de poissons, les fermes, le secteur du camionnage et d'autres industries sont incapables de pourvoir les postes vacants avec la population existante; voilà pourquoi ils font appel au Programme des travailleurs étrangers temporaires pour pouvoir poursuivre leurs activités. Les propriétaires d'entreprise me disent qu'il s'agit pour eux d'un programme précieux.

Comme je l'ai fait remarquer, je pense que le projet pilote d'immigration dans la région atlantique montrera comment ces gens peuvent devenir résidents permanents, statut auquel la plupart d'entre eux aspirent. Ils veulent venir au Canada; ils aiment le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard, et ils aiment travailler là où ils sont. Ils aiment leur travail et sont très heureux où ils sont.

M. Robert Morrissey: Pourriez-vous aussi traiter du fait que sans le bassin de travailleurs étrangers temporaires, un grand nombre d'emplois occupés par des habitants du Canada atlantique...

Le président: Répondez en 10 secondes.

M. Robert Morrissey: ..., particulièrement à l'Île-du-Prince-Édouard, seraient menacés sans l'apport des travailleurs étrangers qui permettent aux entreprises de fonctionner efficacement?

M. Craig Mackie: Je ne pense pas qu'il y ait de concurrence à ce sujet: ils travaillent ensemble.

Le président: Merci.

Je voudrais remercier les témoins de leurs témoignages de leurs observations et de leur patience aujourd'hui.

Sur ce, nous suspendrons la séance quelques instants pour poursuivre la rencontre à huis clos afin de travailler à notre rapport provisoire.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>